RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil Municipal du 21 novembre 2020

Sommaire

Introduction : le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

I- Aperçu de l'environnement macro-économique

II- Les principales mesures relatives aux collectivités locales

III- La situation budgétaire de la ville de Nîmes :
a. Rétrospective
b. Dette
c. Orientations budgétaires 2021

IV- Les dépenses de personnel : évolution et projection

V- La traduction dans les politiques publiques des orientations budgétaires

Annexe

INTRODUCTION

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Cette dernière partie s'avère particulièrement compliquée pour notre commune au vu des positions et décisions de l'EPCI systématiquement défavorable à la ville de Nîmes, lors du précédent mandat.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre une relation apaisée malgré une situation financière extrêmement dégradée de l'EPCI.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution

prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Une délibération sur le budget non précédée de ce rapport est entachée d'illégalité et peut entrainer l'annulation du budget (TA de Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay le Fleury).

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité. Cette obligation était auparavant prévue par décret (N97-175 du 20 février 1997).

I – APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire due au Coronavirus, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5.8% au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2ème trimestre (de l'ordre de 20%) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Avant la reprise actuelle de l'épidémie il était prévu le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10%, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain. A ce jour, toute prévision, dans un contexte de reconfinement, reste très aléatoire.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il subsiste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau de PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

A court terme l'inflation devrait rester modérée. Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de ventes les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

On constate cependant des marchés financiers actuellement stabilisés et des taux d'intérêts toujours très bas. Le creusement des déficits publics suite à la récession constitue une pression haussière sur les taux d'intérêts des emprunts d'Etat, les investisseurs demandant plus de rendement pour couvrir un risque plus grand.

La Banque Centrale Européenne, comme la Réserve Fédérale Américaine, a toutefois considérablement augmenté ses achats d'actifs depuis mars 2020. L'objectif est double : stabiliser le système financier et peser sur les taux d'intérêts.

En effet, une hausse marquée des taux d'intérêt freinerait le rebond attendu de l'économie en limitant le développement du crédit bancaire et, compte tenu de la hausse de l'endettement des Etats mais aussi des entreprises, alourdirait la charge de la dette des agents économiques. Dans ce contexte, le rendement de l'OAT 10 ans resterait proche de zéro fin 2020.

Par ailleurs, grâce aux interventions de la BCE le marché interbancaire n'a pas connu de tensions majeures jusqu'ici même si une certaine volatilité a été perceptible à certaines périodes, se traduisant par une hausse de l'Euribor 3 mois.

Il est peu probable que la BCE modifie ses taux directs à un horizon proche (le taux de la facilité de dépôt étant de -0.5% depuis septembre 2019). L'Eonia devrait finir l'année à environ -0.45% et l'Euribor 3 mois à -0.35%.

Cependant face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leur limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

II – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances pour 2021, a été présenté lundi 28 septembre au Conseil des ministres. Parmi les principales mesures à retenir pour les finances locales : la suppression de la part régionale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la réduction par deux des taxes foncières de l'industrie. Par ailleurs plusieurs réformes fiscales sont engagées qui touchent la taxe d'aménagement et les taxes locales sur l'électricité.

- La suppression de la part régionale de CVAE qui induit que cette cotisation est réduite de moitié dès 2021 par la suppression de la part affectée aux régions, au département de Mayotte, à la collectivité de Corse et aux collectivités de Martinique et de Guyane. En 2021, cette compensation sera égale au montant de la CVAE que les régions ont perçu en 2020 (9.5 milliards d'euros).

- La division par deux des impôts fonciers de l'industrie par la révision de la méthode comptable qui sert à évaluer la valeur locative des établissements industriels. La réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant ainsi par une diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers. Il est également décidé de rapprocher la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels de celle applicable aux professionnels. Les effets de ces modifications sur les ressources des communes et EPCI sont neutralisés au moyen d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Il s'agit d'une compensation dynamique car prenant en compte l'évolution des bases des entreprises industrielles, cependant elle ne tient pas compte des éventuelles modifications de taux ultérieures.

- La réforme des taxes locales d'électricité pour se conformer aux directives européennes d'harmonisation des tarifs. Les communes recevront une quote-part de taxe nationale équivalente et actualisée de la taxe locale perçue antérieurement.

- Les concours financiers plafonnés de l'Etat aux collectivités sont en hausse de 350 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2020, hors compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ils se composent entre autres des prélèvements sur recettes, des dotations de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

De nouvelles mesures viennent impacter ces concours : la création d'un prélèvement sur recettes de compensations des pertes de recettes fiscales

subies par le bloc communal en raison de la crise sanitaire et économique créé dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020 adoptée le 30 juillet 2020 : + 250 M€ ; un abondement du soutien de l'Etat à l'investissement local de + 100M€.

S'agissant de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquation sont en progression. La DGF reste stable 2021 avec 18.3 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. De nouvelles modalités d'ajustement du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la détermination des dotations et fonds de péréquation. Il s'agit de tirer les conséquences de l'existence à partir de 2021 d'un nouveau panier de ressources, en raison de la réforme de la fiscalité locale, mais également de la révision des modalités d'évaluation des locaux industriels. Une « fraction de correction » s'appliquera au calcul des indicateurs, pour éviter que les réformes ne déstabilisent la répartition des dotations.

Les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2021 s'élèvent à 43,2 Md€, soit une augmentation de 2 001 M€ par rapport au montant évalué en LFI pour 2020. Dans le détail, les compensations d'exonération de fiscalité locale progressent de 8 M€. La prévision pour le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) progresse de 546 M€ du fait du fait du dynamisme de l'investissement local constaté au 1er trimestre 2020 et les mesures de relance prévues pour soutenir l'investissement des collectivités en 2020 et 2021. La dotation particulière « élu local » (DPEL) est majorée de 8 M€. Un prélèvement sur recettes est institué au profit des communes pour 3 290 M€ afin de compenser la perte de recettes résultant de la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels pour l'imposition à la CFE et à la TFPB.

INTITULE DU PRELEVEMENT	PLF 2020 (en M€)	LFI 2020 (en M€)	PLF 2021 (en M€)
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 802	26 847	26 756
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8	7	7
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes de leur groupement	50	50	50
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds de compensation pour la TVA	6 000	6 000	6 546
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433	2 669	540
Dotation élu local	75	93	101
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	63	63	63
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	467	466	466
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	329	329
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3		3
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 932	2918	2 905
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	465	451	414
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	4
Compensation réforme fiscalité Mayotte	107	107	107
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	7	7	7
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284	284	284

Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48	48	48
Prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	27	27
Prélèvement sur recettes Neutralisation de la réforme de l'apprentissage	73	123	123
Prélèvement sur recettes Polynésie Française	91	91	91
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-	-	430
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	-	-	3 290
TOTAL PSR	**40 898**		**43 248**

S'agissant des variables d'ajustement, elles atteignent 50 M€ en 2020 contre 120 M€ l'an dernier.

III – LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE DE NIMES

A. RETROSPECTIVE

Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :

- Un niveau d'investissement soutenu axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets pour la ville,
- Une maitrise des dépenses de fonctionnement en léger recul,
- Une diminution du niveau d'endettement.

a. Les données générales

- Les grandes masses financières

Le champ d'analyse porte sur les exercices 2017 à 2019 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	244 755 661	236 304 097	244 324 329
Dépenses de fonctionnement	206 542 159	200 605 364	201 677 694
Recettes d'investissement	47 197 141	41 626 288	26 754 160
Dépenses d'investissement	80 536 857	76 632 203	67 429 599

En 2019, les recettes réelles de fonctionnement totalisent 244.3 M€ composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 65% et de dotations et participations pour 25%.

Cette même année les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 201,7 M€. Elles sont composées pour la majorité de charges de personnel, soit 49%, de charges à caractère général pour 31% et des autres charges de gestion courante pour 16%. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse du fait de la diminution des charges de personnel et des autres charges de gestion courantes, des intérêts de la dette et des subventions versées.

Sur la période 2014 à 2019 les dépenses de fonctionnement diminuent en moyenne de 0.91% soit une évolution totale de -4.49% entre le début et la fin du mandat.

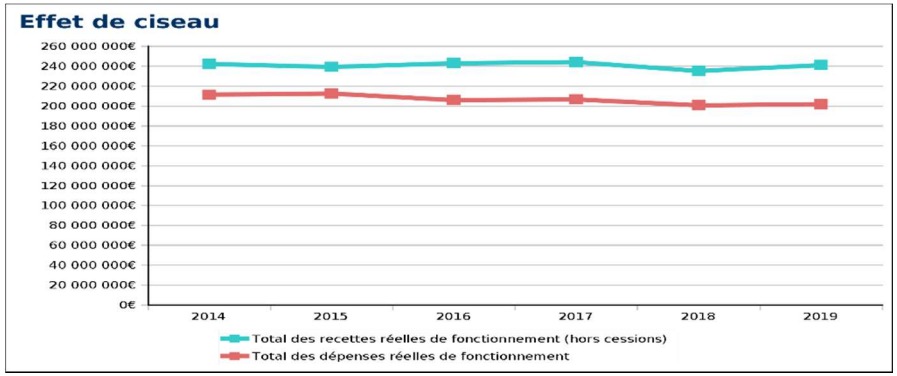

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles étant comptabilisées elles peuvent faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses vient nourrir la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement en limitant le recours à l'emprunt. Les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la ville de dégager de l'autofinancement pour couvrir une partie des investissements.

- Fonds de roulement

Composé des montants inscrits au 001, 002 et 1068 le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables. Il est utilisé pour financer une partie des actifs circulants.

	2017	2018	2019
Fonds de roulement en fin d'exercice	25 971 613	26 664 431	28 634 802

Sur la période 2017 à 2019 le fonds de roulement s'établit en moyenne à 27 090 282 €. Sur cette même période le fonds a augmenté de 10.2%.

- L'endettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.

	2017	2018	2019
Encours au 1er janvier	200 876 575	204 903 378	200 631 687
Ratio de désendettement	5,5 ans	5,8 ans	4,8 ans
Emprunt	21 500 000	14 000 000	7 680 000

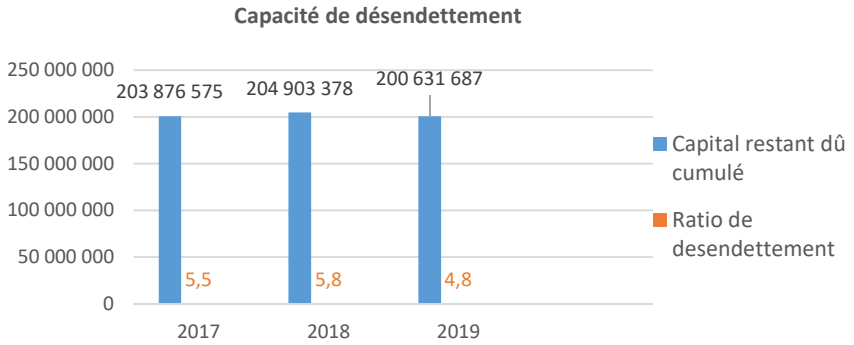

Sur la période 2017 à 2019 le taux d'épargne brute se maintient autour de 15% ce qui permet de conserver un ratio de désendettement performant qui demeure largement éloigné du seuil des 12 ans. A titre indicatif la moyenne de la strate en matière de capacité de désendettement en 2019 est de 7,4 ans.

b. Les soldes intermédiaires de gestion

- Les épargnes

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le solde de la richesse financière.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel. Lorsque celle-ci est négative cela révèle une situation financière dégradée.

	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	244 755 661	236 304 097	244 324 329
Epargne de gestion	43 913 486	40 364 482	44 734 173
Epargne brute	37 475 115	34 543 457	39 218 111
Epargne nette	20 001 917	16 271 766	20 136 135

En 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 244 324 329 € et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette de 201 677 694 €.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et de dégager un excédent de fonctionnement, soit de l'épargne brute, de 39 218 111 €.

Une fois les remboursements de dette payés, il se dégage une épargne nette de 20 136 135 € destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

c. La fiscalité directe

- Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases dépend de deux facteurs :

- De la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation). Pour 2019 l'évolution a été de 1%.
- De l'augmentation de la population.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2017	174 270 671	187 245 655	698 818
2018	180 514 304	190 202 379	567 857
2019	184 698 325	193 914 827	593 185

- Les taux et les produits fiscaux

En 2019 la ville a maintenu les taux d'imposition des taxes d'habitation et de foncier sur les propriétés non bâties stables. Elle a procédé à une baisse de 8.05% du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, passant de 31.05% à 28.55%.

Taux TH	29,33%
Taux TFB	28,55%
Taux TFNB	83,76%

Le produit de la fiscalité directe constitue la ressource principale courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal. La recherche de l'optimisation du rendement fiscal au travers d'un véritable travail d'analyse des produits fiscaux a conduit la commune à adopter en 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de lutter contre la vacance des logements.

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 110 522 243 € en 2019, rôles supplémentaires inclus, ce qui représente une diminution de -2%.

	2017	2018	2019
Produit de la TH	51 113 588	52 944 845	54 172 019
Produit de la TFB	58 139 776	59 057 839	55 362 683
Produit de la TFNB	585 330	475 637	496 852
Rôles supplémentaires	375 847	442 417	490 689
Surtaxe sur les logements vacants	1 101 407	-	-
Total des produits	**111 315 948**	**112 920 738**	**110 522 243**

d. Les dépenses

Le montant total des dépenses représente en 2019 : 269 107 563 € dont 201 677 694 € en fonctionnement et 67 429 599 € en investissement.

- Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.

Les dépenses de fonctionnement sont en recul sur la période, -0.7% en moyenne :

	2017	2018	2019
Charges à caractère général (chap. 011)	60 769 726	63 528 027	62 630 202
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	99 372 279	98 148 692	98 065 031
Autres charges de gestion courante (art 65)	5 473 481	2 349 857	2 927 745
intérêts de la dette (art 66111)	6 438 372	5 821 026	5 516 063
Autres dépenses de fonctionnement	4 523 053	1 775 894	1 863 605
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**206 542 159**	**200 605 364**	**201 677 694**

- Les dépenses d'investissement

Elles se composent des dépenses d'équipements, de subventions d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette. Sur la période 2017 à 2019, la Ville a réalisé en moyenne 51,6 M€ d'investissement. La municipalité témoigne de sa volonté à investir pour les Nîmois tout en ayant dans l'optique de maintenir les grands équilibres financiers.

	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	53 974 443	53 170 520	47 871 708
Subventions d'équipement (art 204)	0	550 000	85 094
Remboursement capital de la dette (art	17 473 197	18 271 691	19 081 976
Autres investissements hors PPI	9 089 217	4 639 992	390 820
Total des dépenses réelles	**80 536 857**	**76 632 203**	**67 429 599**

e. Les recettes

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont diminué sur la période. Ce recul s'explique essentiellement par une diminution des produits du chapitre « Impôts et taxes » et des « autres recettes ».

	2017	2018	2019
Produits des contributions directes (art 73111)	111 315 948	112 920 738	110 522 243
Fiscalité indirecte	53 922 291	47 731 622	47 523 653
Dotations	58 124 651	59 282 147	60 849 543
Autres recettes	21 287 266	14 996 636	25 355 194
Total des recettes réelles de fonctionnement	**244 755 661**	**236 304 097**	**244 324 329**

- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement fluctuent de la sorte :

	2017	2018	2019
FCTVA (art. 10222)	5 261 872	6 418 810	5 113 714
Emprunts (art. 16 hors 166 et 16449)	21 500 000	14 000 000	7 680 000
Autres recettes	20 435 269	21 207 478	13 960 446
Total des recettes réelles d'investissement	**47 197 141**	**41 626 288**	**26 754 160**

f. Le financement de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement des immobilisations. Il est d'usage de considérer que les cessions d'immobilisations, constituant une recette de la partie fonctionnement, forment partie des ressources de la section investissement. En effet, il s'agit d'opérations de désinvestissement dont les ressources sont destinées à financer de nouvelles immobilisations.

	2017	2018	2019
Epargne nette (a)	20 001 917	16 271 766	20 136 135
FCTVA (b)	5 261 872	6 418 810	5 113 714
Autres recettes (c)	4 396 062	5 461 256	6 725 453
Produit de cessions (d)	738 388	1 155 276	3 428 524
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	30 398 239	29 307 108	35 403 826
Subventions perçues (liées au	10 054 384	11 172 449	7 234 993
Emprunts (art 16 hors 166 et	21 500 000	14 000 000	7 680 000
Financement total h = (e+f+g)	61 952 623	54 479 557	50 318 819
Résultat de l'exercice	4 873 786	692 819	1 971 196

Un résultat positif vient augmenter le fonds de roulement permettant de le reconstituer afin de l'utiliser pour des investissements futurs.

g. Ratios de la loi A.T.R.

	2017	2018	2019
Ratio 1	1 338	1 304	1 308
Ratio 2	721	734	717
Ratio 3	1 586	1 536	1 585
Ratio 4	351	346	311
Ratio 5	1 328	1 278	1 227
Ratio 6	254	262	269
Ratio 7	48,11 %	48,93 %	48,62 %
Ratio 9	91,53 %	92,63 %	90,36 %
Ratio 10	22,12 %	22,53 %	19,63 %
Ratio 11	83,72 %	84,9 %	77,45 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population (€)
Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (€)
Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population (€)
Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population (€)
Ratio 5 = Encours de la dette / population (€)
Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population (€)
Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement
Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

B - DETTE

a. Observatoire de la dette

L'année 2018 a été marquée par une baisse importante des taux longs, guidés par l'inversion de la politique monétaire aux Etats-Unis engagée par la FED, suivie par la BCE à l'automne sur fonds de ralentissement économique.

Grâce à la baisse des taux longs et à des taux courts négatifs, les collectivités ont enregistré un taux d'emprunt moyen largement inférieur à celui observé en 2018 (0,71% contre 1,10% l'an dernier). En fin, 82% du volume des financements bancaires 2019 ont été réalisés sur un taux inférieur à 1%.

Sur les 8,3 milliards d'euros d'emprunts ayant permis de couvrir les besoins de financement externe en 2019, les collectivités les plus grandes (Régions, Départements et Communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) cumulent 59,4% des volumes encaissés (ou consolidés). Enfin, le taux moyen d'emprunt des collectivités apparaît en forte baisse à 0,71% contre 1,10% en 2018 (et 1,15% en 2017).

Sur l'année 2019, les banques ont financé 64,4% des besoins d'emprunt à long terme des collectivités : cette proportion des volumes correspond aux nouveaux contrats, signés et consolidés en 2019 mais aussi aux consolidations de contrats signés par le passé ou de conventions pluriannuelles.

Avec 45,4% des crédits bancaires accordés, hors « opérations mixtes », La Banque Postale s'affirme comme le premier prêteur du marché (en forte progression par rapport à 2018 : 32,8%), forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL. La banque française a ainsi commercialisé 42,2% de l'ensemble des emprunts 2019, pour 45,4% des volumes empruntés, dans un marché aux acteurs toujours très nombreux.

A côté des financements « alternatifs », ce sont plus de 15 banques qui ont donc, une nouvelle fois, prêté au secteur durant 2018. Derrière La Banque Postale, on retrouve le Groupe Banque Populaire-Caisse d'Epargne (BPCE) qui voit sa part dans les nouveaux financements passer de 20,4% en 2017 à 14,6% en 2018 à 13,9% en 2019 au détriment de la Société Générale (15,6%) qui recule par rapport à 2018 (19,5%), juste devant le Crédit Agricole (dont CA-CIB) à 14,5%. Viennent ensuite le duo Crédit Mutuel – Crédit Mutuel-Arkéa et les banques allemandes PBB et Saar LB, partenaires de longues dates du secteur.

b. La dette du budget principal

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget principal, sont les suivantes :

Capital restant dû au 31/12/2020	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
182 136 963	2,84%	11 ans et 8 mois	6 ans et 4 mois	45

La répartition du risque de taux est la suivante :

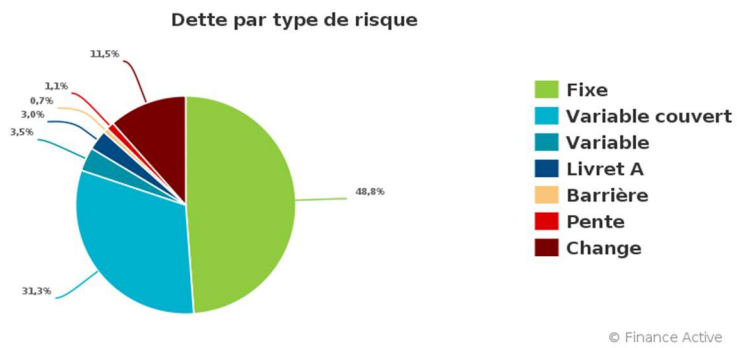

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	88 946 323 €	48.83%	2,32%
Variable couvert	57 077 092 €	31,34%	2,27%
Variable	6 432 943 €	3.53%	0,33%
Livret A	5 413 149 €	2.97%	1,35%
Barrière	1 265 114 €	0.69%	4,56%
Pente	2 071 695 €	1.14%	4,59%
Change	20 930 647 €	11,49%	7.49%
Ensemble des risques	**182 136 963 €**	**100,00%**	**2,84%**

- Les emprunts à taux fixes représentent 48,83% de la dette financière. Insensibles aux fluctuations des marchés financiers, ils apportent une sécurité dans la gestion de la dette.

- Les emprunts à taux variables représentent 35,87% dont 31% à taux couvert. La collectivité a donc sécurisé une partie des emprunts soumis aux variations de marché contre une hausse excessive des taux. Actuellement, la dette variable permet d'optimiser le taux moyen de la dette globale en profitant des taux historiquement bas.

- Les emprunts structurés représentent 13 % de la dette financière.

Le risque de l'encours de dette peut être mesuré aussi bien sur la structure que sur l'indice en suivant la charte de bonne conduite (GISSLER).

Dette selon la charte de bonne conduite :

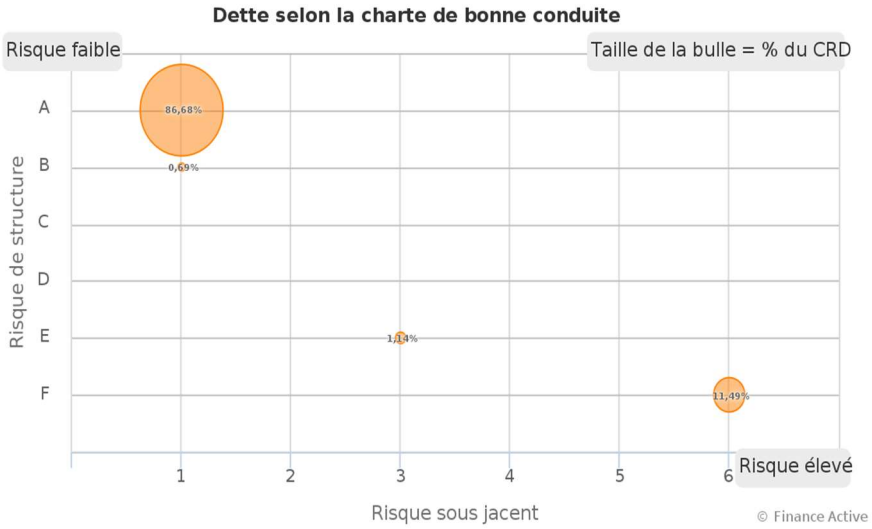

Selon la charte GISSLER, 87,37% de la dette est indexée sur les risques de structure A et B et de sous-jacent 1, rendant le risque inexistant.

Ensuite, 1,14% de la dette, constitué d'un produit de pente zone euro (3^E), est indexée sur un risque plus élevé.

Enfin, 11,49% de la dette est indexée sur un risque hors charte GISSLER (6F). Cet emprunt est indexé à taux fixe à barrière sur écart entre €/CHF et €/USD.

Le graphisme suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché :

Flux de remboursement

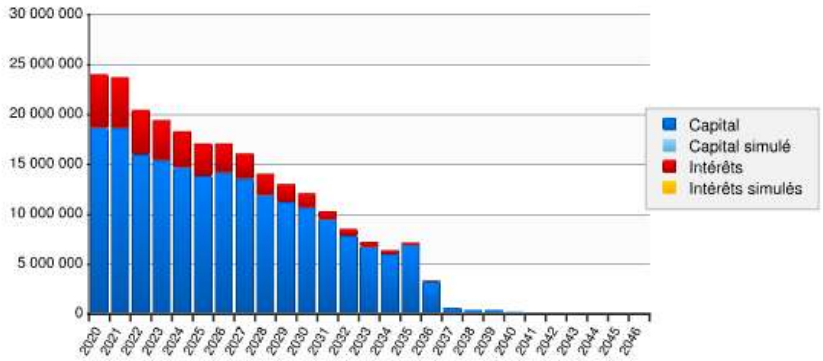

Le graphique suivant présente le profil d'extinction de la dette financière actuelle :

Evolution du CRD

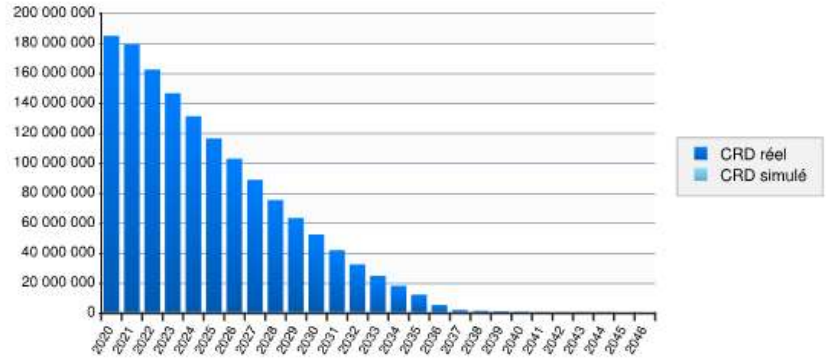

Le capital restant dû s'éteint de manière régulière. La soutenabilité du profil d'extinction montre que la ville ne dispose pas d'emprunt « in fine ».

La Ville de Nîmes conserve une diversification de sa dette en sollicitant chaque année les banques actives sur le marché des collectivités locales.

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :

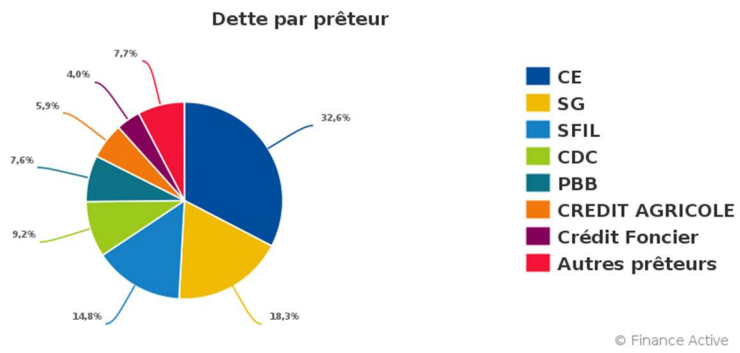

La dette comporte 45 emprunts à répartis auprès de 11 établissements bancaires. Avec un encours de 66,7 M€, soit 36,6% de la dette, le groupe BPCE (Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Crédit Foncier) est le principal prêteur de la ville.

La dette à taux fixe

L'ensemble des emprunts à taux fixes sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER. Le taux fixe moyen de cet encours est de 2,32%.

Type	Capital restant dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	88 946 322.77 €	2,32%

La dette à taux variable

Les emprunts à taux variable ne représentent pas de risque potentiel, ils sont classés 1A selon la charte de bonne conduite. Le taux variable moyen de ces emprunts s'élève à 0,76%.

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Variable couvert	57 077 092,19 €	2,25%
Variable	6 432 943,14 €	0,33%
Livret A	5 413 148,54 €	1,35%
Total	68 923 183,87 €	0,76%

La dette structurée

Les structures de taux diverses présentent un potentiel de volatilité différent pour chaque ligne d'emprunt. Le taux moyen pondéré de ces emprunts structurés s'élève à 5.48% au 31/12/2020.

Par ailleurs, l'emprunt SFIL CAFFIL classé en 6F a fait l'objet d'une assignation en justice pour divers manquements. En parallèle, la SFIL a fait plusieurs propositions de refinancement à taux fixe engendrant un surcoût estimé de 5 à 10 millions d'euros au regard des prévisions de marchés. Le cabinet Kepler Cheuvreux a également été consulté afin de sécuriser cet emprunt, leur offre proposait le paiement d'une indemnité annuelle en contrepartie d'une couverture contre toutes les fluctuations de l'écart EUR/USD-EUR/CHF. Le coût de cette sécurisation étant estimé entre 500 000€ et 800 000€ pour une année.

Le 26 mai 2017, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a débouté la ville à raison de son incapacité à conclure que les contrats de prêt litigieux ne présentent pas de caractère spéculatif. Eu égard aux motivations du jugement et à ses nombreuses imprécisions, la ville a souhaité se positionner sur un appel de la décision. Le 21 novembre 2017, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal et débouté la Ville de ses demandes.

La Ville s'est donc pourvue en cassation.

Les propositions de sécurisation de l'emprunt classé 6F font ressortir un cout compris entre 6 et 9M€ sur la durée résiduelle de l'emprunt soit 13 ans.

Ainsi ladite sécurisation pénaliserait, toutes choses étant égales par ailleurs, la capacité de financement de la ville à hauteur de 430 000 € par an sur 13 ans.

Le taux moyen de cet emprunt ressort à 7,6%, la sécurisation ferait augmenter ce dernier de 150pb.

La dette revolving :

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Ville de Nîmes a recours à des contrats revolving. Ces emprunts permettent d'effectuer des ajustements en fonction des besoins et des excédents de trésorerie. Au cours du mois de mars 2020 la commune a mobilisé un révolving de 5 000 000 € initialement souscrit auprès de la Société Générale au taux variable Euribor 3M +0.44 sur ans.

Une gestion efficiente et efficace de la dette ainsi que les conditions de marchés favorables, ont permis de réduire fortement la dette financière de la ville sans affecter le niveau d'investissement.

En effet, les efforts en matière de négociation avec les établissements bancaires, ont permis de mobiliser des emprunts à taux compétitifs en 2020 :

- 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 0.33% sur 15 ans,

- 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne au taux variable de 1,11 % sur 15 ans.

Une ligne de trésorerie d'un montant de 6 000 000 € a également été ouverte auprès de la Société Générale pour une durée d'un an au taux EUF1M avec une marge de 0.50%.

La ville continue de se désendetter en limitant chaque année le recours à l'emprunt. L'encours de dette passe de 189 229 711 € au 31/12/2019 à 182 136 963 € au 31/12/2020.

c. La dette du budget Cadereau

Les principales caractéristiques de la dette financière, du budget Cadereau, sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD) 31/12/2020	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
52 002 251 €	3,17 %	19 ans et 2 mois	10 ans et 4 mois	16

Totalement sécurisé, l'ensemble de l'encours de dette du budget Cadereau est classé en 1A selon la charte de bonne conduite GISSLER.

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	40 402 250.92 €	3.65 %
Variable	0.00 €	0,00 %
Livret A	11 600 000 €	1.50 %
Ensemble des risques	**52 002 250.92 €**	**3.17 %**

L'encours de dette se répartit auprès des groupes bancaires suivants :

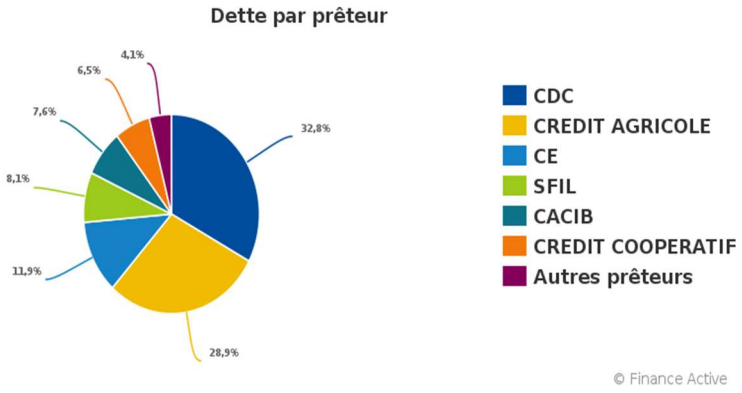

Les emprunts à taux fixes représentent 77.69% de la dette financière.

Les emprunts à taux indexés sur le livret A représentent 22.31%. Au mois de mai 2020 la Ville de Nîmes a mobilisé pour le programme cadereau, un emprunt de 11 600 000€ initialement souscrit en 2015 auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Compte tenu du transfert des axes 6 et 7 à Nîmes Métropole, un travail de fond a permis de définir les emprunts à transférer, même si nous pouvons regretter qu'aucun travail sérieux n'a été engagé par Nîmes Métropole au contraire de la ville. L'estimation factuelle de l'encours restant à la ville est de l'ordre de 25% du CRD global.

Les titres émis par la ville en 2018 (2 826 201,19€), 2019 (2 819 321,70€) et 2020 (2 798 297,78 €) pour le remboursement par Nîmes Métropole des quotes-parts d'emprunt liés au transfert de la compétence Gémapi n'ont toujours pas été réglés alors que dans le même temps le précompte sur les attributions de compensation de 7,4M€ a été opéré. L'impact sur la trésorerie de la collectivité est très important.

d. La dette garantie

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit d'entités de droit public ou privé : associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux…).

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite « Loi Galland » a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé. Ces ratios, conformément à l'article L2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

- Ratios applicables aux garanties d'emprunts :

- Plafonnement du risque

Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le montant des provisions constituées pour couvrir les garanties vient en déduction.

Une collectivité ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio s'élève à 22,37 % pour l'exercice 2019.

- Division du risque :

Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas dépasser 10% de la capacité totale à garantir. Ce ratio permet de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire.

Répartition par catégories

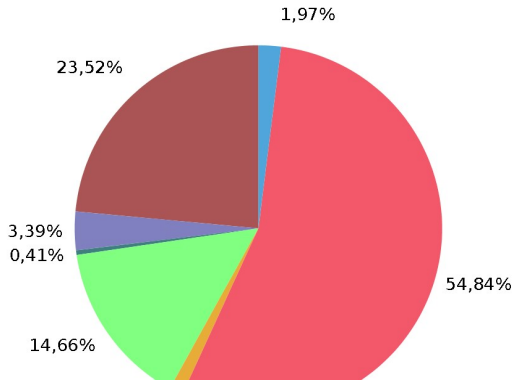

Une collectivité ne peut garantir à un même débiteur plus de 10% de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement. Notre capacité à garantir ne doit pas dépasser 118 152 048 € (50% des recettes réelles de fonctionnement), notre encours est de7 136 681 € soit 4,44 % de notre capacité totale à garantir.

- Partage du risque :

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%. Cependant, la quotité maximale peut être portée à 80% pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L 300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Dans certains cas, jusqu'à 100% pour les opérations menées par des organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts ainsi que pour les logements en zone tendue.

- Synthèse de la dette garantie au 31/12/2020 :

Les opérations consacrées au logement social représentent plus de 70 % de l'encours de dette garantie. 78% de la dette garantie est accordée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ces emprunts sont adossés au Livret A et ne présentent pas de risque de taux.

La garantie d'emprunt octroyée par la ville fait partie de l'offre de soutien permanent aux organismes de logements sociaux qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements.

Capital restant dû (CRD) au 31/12/20	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
89 987 745 €	2,20%	13 ans et 9 mois	7 ans et 8 mois	214

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	22 853 192 €	25,40%	3,43%
Fixe à phase	901 559 €	1.01%	3,65%
Variable	1 091 512 €	1,22%	1,58%
Livret A	56 008 890 €	62,25%	1,53%
Inflation	4 251 214 €	4,75%	1,54%
Barrière	4 881 378 €	5.45%	4,62%
Ensemble des risques	**89 987 745 €**	**100,00%**	**2,20%**

Dette par prêteur :

Afin de limiter les risques, la Ville de Nîmes évalue la santé financière des organismes, au travers d'une analyse financière s'appuyant sur les ratios financiers Boléro. De plus, chaque fois que cela s'avère possible, la ville peut partager la garantie avec d'autres collectivités de façon conjointe mais non solidaire afin de ne garantir que le remboursement d'une certaine quotité de l'emprunt.

a. Définitions/lexique financier :

Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.

Taux variables couverts : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A….). Ces emprunts ont leur taux capé ou encadré par un tunnel. Le taux de l'emprunt ne peut jamais dépasser un taux fixe connu ou le taux variable de référence augmenté de la marge.

Livret A : emprunts indexés sur le Livret A ou le LEP.

Barrières taux euro : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

Barrières euro avec multiplicateur : le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer un taux variable avec un effet de levier qui accélère la dégradation du taux payé.

Écart d'inflations : le taux payé est fonction de l'écart entre l'inflation française et l'inflation européenne.

Produits de pente : le taux payé est fonction de l'écart entre un taux long et un taux court de la zone euro.

Produits de change : le montant payé fait intervenir un cours de change. Le premier cas concerne les emprunts en devise (emprunt en francs suisses, par exemple). Le second cas est celui des produits dont le taux payé dépend d'un ou plusieurs cours de change (barrière sur EUR-CHF, sur l'écart EUR-USD – EUR-CHF…).

La Charte de Bonne Conduite (CBC) :

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante:

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 -2023

L'environnement des collectivités se trouve contraint par :

- La suppression de la CVAE des régions, conduisant à une division par deux du taux national de CVAE (de 1,5% à 0,75%) et donnant lieu à l'octroi d'une quote-part supplémentaire de TVA aux régions.
- La modification du calcul de la valeur locative des locaux industriels dont vont bénéficier 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements.
- L'abaissement du taux de plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, lequel taux est ramené de 3 à 2%.
- Une réforme de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement, normalement compensée à l'euro près pour les collectivités, mais qui fait peser une incertitude sur la pérennité de cette ressource à long terme. **La ville reste attentive et vigilante sur l'évolution de la réglementation en matière de dégrèvement de TH.**
- Une loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui a introduit un objectif de limitation de la progression des dépenses réelles de fonctionnement (à 1,2% inflation comprise), et un plafond à 12 ans pour le ratio de désendettement, pour toutes les collectivités dont le montant des DRF est supérieur à 60M€. L'objectif assigné par le Préfet prenant en considération le revenu moyen par habitant, pour la commune, est de 1,35%/an. Cette contractualisation a été suspendue pour 2020 du fait du choc économique et social induit par la crise sanitaire. Il est à noter que la 6ème loi de programmation n'est pas intervenue à l'automne 2019, ni à l'automne 2020, elle est annoncée au printemps 2021.

Le texte du projet de loi de finances 2021 a été présenté en Conseil des ministres le 28 septembre. Le projet sera ensuite voté par le Parlement lors du dernier trimestre 2020, pour une publication au Journal officiel prévue pour la fin décembre 2020.

a. Les recettes de fonctionnement

Structures des RRF en 2020 (hors produits de cession)

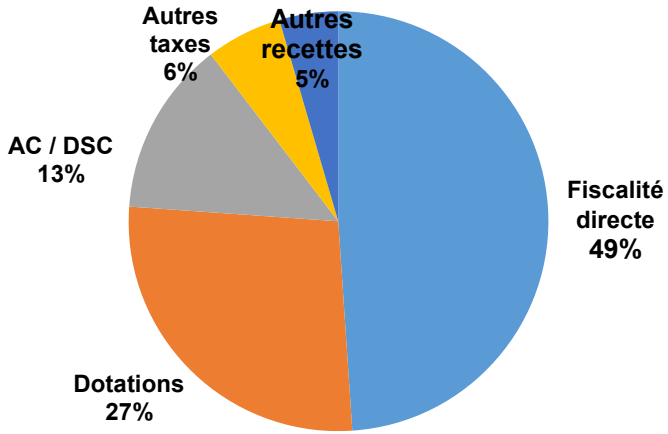

Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

Les contributions directes (49 %) constituent le principal poste de recettes. Le produit fiscal évoluera en fonction de la dynamique foncière du territoire et du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (27 %) continuent de progresser au gré des abondements de l'enveloppe de dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la hausse de la population.

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par l'intercommunalité pèsent à hauteur de 13% au sein des recettes. Elles évolueront en fonction des futurs transferts de compétences et/ou des réévaluations des charges et recettes transférées. Un rééquilibrage du calcul des charges de mutualisation devrait permettre à la ville de voir sa participation à la mutualisation se rapprocher de la réalité.

Les autres taxes (6 %) cumulent les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la TLPE.

Les autres recettes (5 %) comprennent les produits des services, les autres produits de gestion courante et les recettes exceptionnelles.

i. Fiscalité directe

Pour la vingtième année consécutive, les taux d'imposition directs de la ville de Nîmes, comprenant la taxe d'habitation (TH), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) demeurent constant. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est maintenu à 28,55% après la baisse de taux de 2019.

Taux TH (commune)	29,33 %
Taux TFB (commune)	28,55 %
Taux TFNB (commune)	83,76 %

Le taux d'évolution des taxes ménages observé sur le territoire des grandes villes s'établit ainsi à -0.4% en 2020, après -0.3% en 2019 et +0.6% en 2018. Lors des précédents cycles municipaux, l'évolution moyenne des taux ménages se situait à +0.4% en 2014 et +0.2% en 2010.

En 2020, 88% des villes et de leurs groupements à fiscalité propre (soit 37 territoires) ont maintenu leur taux de fiscalité et 12% ont fait le choix de les

diminuer (soit 5 territoires). A titre de comparaison, en 2014, 88% des territoires avaient maintenu leur taux (36 territoires) et 12% les avaient augmenté (5 territoires).

Le produit fiscal découle des bases qui évoluent sous l'effet de deux phénomènes :

- **S'agissant de la revalorisation forfaitaire appliquée par l'Etat sur les bases fiscales de taxe d'habitation** : Ce coefficient de revalorisation voté dans la loi de Finances est lié à l'inflation constatée l'année précédente. En 2019 ce coefficient était de 2.20%, en 2020 il a été de 0.90%. Pour 2021 il est anticipé, au regard du contexte actuel et de la faible inflation cette année, à 0.40% seulement.

En 2020, les bases de foncier bâti ont quant à elles été revalorisées à 1,20 % par an.

- **Le dynamisme physique du territoire** : création de locaux, retour à l'imposition, modifications de la politique d'abattement. Toute nouvelle imposition sur le territoire viendra améliorer les hypothèses renseignées.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales cède sa place à la part départementale de taxe foncière.

Ainsi, le produit de taxe d'habitation 2020 (attendu à 56,3M€), la moyenne des rôles supplémentaires des trois dernières années et les compensations de taxe d'habitation de 2020 (soit 9M€) seront compensés à l'euro près avec le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Evolution des bases fiscales

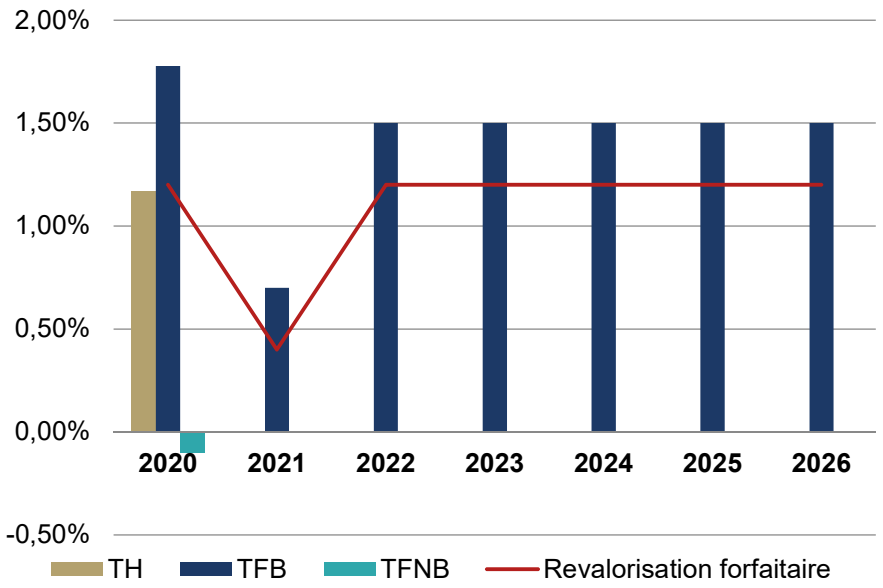

ii. Fiscalité indirecte

Prospective à compter de 2021 :

- L'Attribution de Compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Sans nouveau transfert à compter de 2021, le produit est estimé figé à 29 M€.
- L'institution de la DSC est facultative et le conseil communautaire en détermine librement le montant. Le produit est estimé figé à 1,7M€ pour 2021.

- La loi de Finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 1Md€. Après une légère baisse en 2020 suite à la baisse de la population, la Ville estime une progression du reversement de l'ordre de 2% par an.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité : Estimée à 3M€, elle pourra être impactée cette année en raison de la fermeture de certaines entreprises pendant le confinement. Elle est attendue stable les années à venir.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux : Anticipée à 5.5M€ en 2020 contre 6.5M€ réalises en 2019 ce qui représente une baisse de 15% qui s'explique par un décalage dans la perception des droits de mutations à titre onéreux en raison du confinement.
- Les autres produits fiscaux en baisse en 2020 des suites du Covid-19 et des mesures d'exonérations prises par la Ville, sont également anticipés à la baisse en 2021.

iii. Dotations et participations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat et versé aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

Son montant est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir des données physiques et financière des collectivités.

La dotation forfaitaire évolue en fonction des éléments suivants :

- La population, croissance démographique sur le territoire.
- Le potentiel fiscal : un écrêtement maximum de 3% s'applique aux collectivités ayant un potentiel fiscal supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. La ville de Nîmes n'est pour le moment pas concernée par celui-ci.

Sans réforme et avec un potentiel fiscal qui reste en dessous de 75%, la dotation forfaitaire augmentera en fonction de l'évolution de la population, qui en l'absence de plus d'éléments, est envisagée stable pour 2021.

La DSU constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Cette dernière bénéficie depuis 2019 d'un abondement de 90M€, qui est estimé figé pour 2021.

La DNP a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Elle comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal (suite à la suppression de la TP en 2010). En 2020 la part principale a baissé de 0.38% alors que la part majoration a augmenté de 1.91%. Le produit est estimé figé sur 2021.

Le chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, est attendu en baisse de 50% de 2019 à 2020 compte tenu de l'impact du Covid-19 et de la fermeture des équipements et la gratuité de certains services pendant plusieurs mois. Il faudra attendre 2022 pour retrouver un niveau de recettes équivalent à 2019 (soit 10,5M€). Le chapitre 75, produits de gestion courante, et les produits exceptionnels (77 hors 775) sont également fortement impactés en 2020 et progresseront à nouveau dès 2022.

Enfin les recettes de fonctionnement prennent en compte un les cessions des immobilisations pour 2,5M€ en 2020, 5M€ en 2021. Bien qu'il s'agisse d'une recette d'exploitation, les cessions d'immobilisation correspondent à une opération de diminution du patrimoine dont les recettes sont destinées à financer l'acquisition de nouveaux équipements. En conséquence l'enregistrement de cette recette en produit d'investissement est admis.

Au total, l'évolution des recettes est anticipée comme suit :

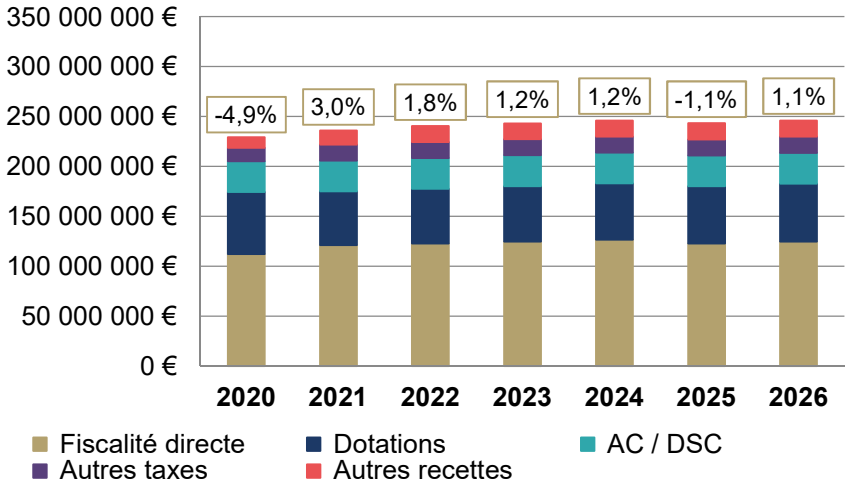

En 2021, tout comme en 2020, les recettes sont en baisse compte tenu de l'impact du Covid-19, de la fermeture des équipements et de la gratuité mise en place par la Ville de certains services pendant plusieurs mois. Il faudra attendre 2022 pour retrouver un niveau de recettes équivalent à 2019.

b. Les charges de fonctionnement

Structure des DRF en 2020

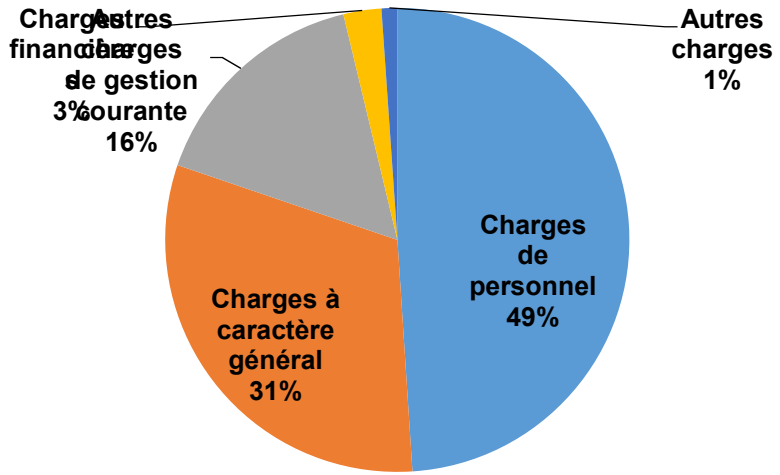

Les charges de personnel (49%) constituent le principal poste de dépenses. Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents. Elles vont également subir les effets des décisions prises au niveau national, telles que des revalorisations, et au niveau de la collectivité, tels que les départs à la retraite, les recrutements et remplacements.

Les charges à caractère général (31%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau…), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation, le prix des fluides et par la politique d'externalisation de certains services. Ces dernières sont impactées en 2020 en raison du Covid-19.

Les autres charges de gestion courante (16%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations au SDIS et aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges financières (3%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la Ville et des variations des taux d'intérêt.

Les autres charges (1%), font référence aux autres reversements (article 739) ainsi qu'aux charges exceptionnelles (chapitre 67).

i. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

La hausse des charges liées au Covid-19 est compensée par la non-réalisation d'autres dépenses comme celles prévues pour les manifestations culturelles et sportive par exemple. Ainsi les dépenses ralentissent dans leur progression cette année. A compter de 2021, la Ville prévoit un retour à la normale avec près de 64,8M€ de dépenses et une progression annuelle de 1,2% liée à l'inflation. Cette prévision est toutefois à prendre avec prudence tant le contexte sanitaire est évolutif.

Ces dépenses représentent 31% pour la Ville en 2019, la moyenne de la strate (011/DRF) s'élève à 19,8% en 2018.

ii. Les charges de personnel

Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'est effectuée en deux fois : +0.6% en 2016 et + 0.6% en 2017. Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

Ces dépenses qui représentent près de la moitié (49%) du poids global des DRF de la Ville de Nîmes, soit le premier poste de dépenses, constituent un réel enjeu pour la collectivité. L'attention particulière portée à ce poste montre ces dernières années l'efficacité de la maitrise des dépenses de personnel.

Il est à noter que la moyenne de la strate s'élève à 58% en 2018.

En 2021, la Ville anticipe une hausse de +2% de ses dépenses de personnel.

Evolution des charges de personnel

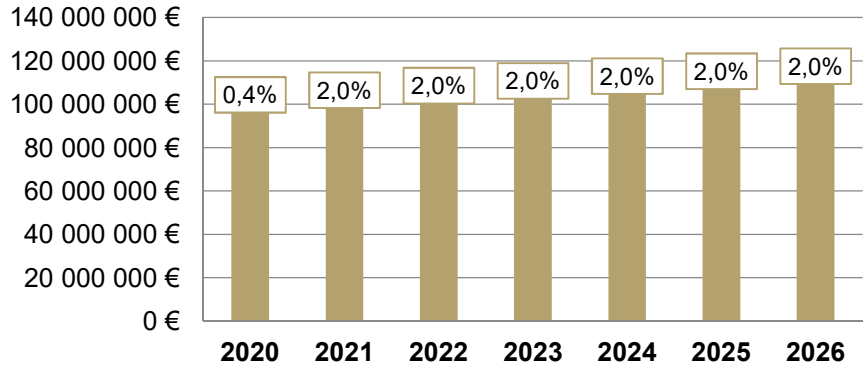

iii. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges qui comprennent les contingents et participations obligatoires (art. 655 dont contribution SDIS) et les subventions de fonctionnement versées (art. 657 dont subvention CCAS et Caisse des écoles) sont cristallisées à l'exception de la participation du SDIS qui en raison du nouveau mode de calcul devait diminuer en 2021.

Les autres charges sont indexées sur l'inflation anticipée.

iv. Les charges financières

Les frais financiers découlent de la tendance morte de la dette financière, issues des anticipations de marché. La prospective s'établit donc sur un contexte de taux de marché historiquement bas.

Les intérêts de la dette future sont calculés sur l'hypothèse en 2021 d'un recours au financement bancaire à hauteur de 16,5 M€ par an, sur une durée d'amortissement de 20 ans avec un amortissement du capital constant au taux fixe de 1,25%.

v. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, tout comme les atténuations de produits, sont figées.

Au total, l'évolution des dépenses de gestion est anticipée comme suit :

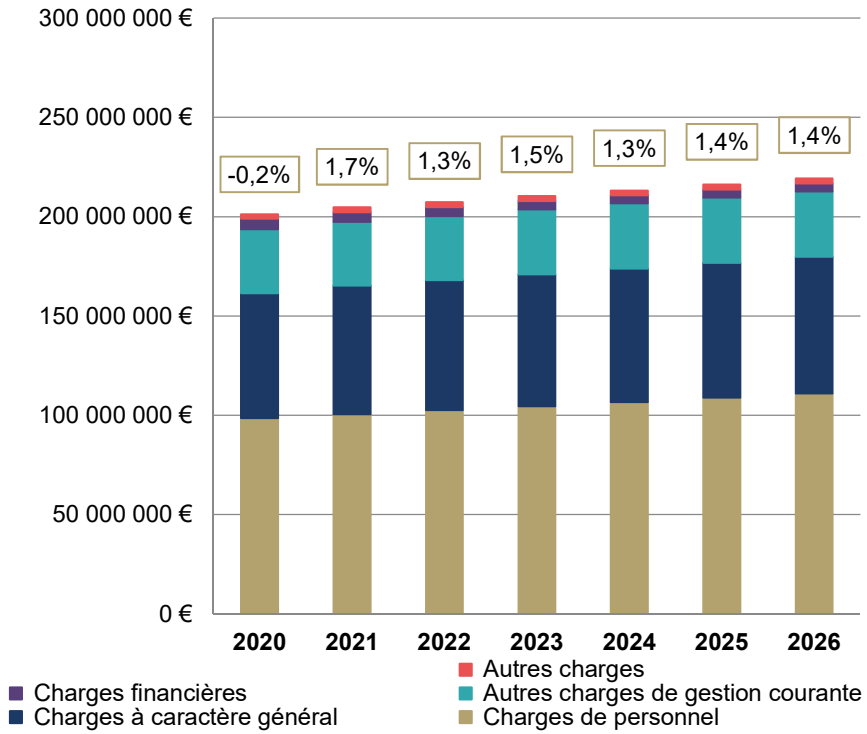

2020 est marquée par une diminution des dépenses de fonctionnement en raison de l'impact du Covid-19. A compter de 2021 les dépenses réelles de fonctionnement progressent en raison de l'évolution croissante des deux principaux chapitres, à savoir les dépenses de personnel et les charges à caractère général.

Au global, les évolutions sont plus marquées sur les dépenses que sur les recettes. La ville devra s'attacher à limiter ces évolutions si elle souhaite conserver son autofinancement.

a. Les recettes d'investissement

i. Les subventions d'investissements

Compte tenu des incertitudes en matière de subvention d'investissement, non seulement sur le montant perceptible mais aussi et surtout sur l'exercice d'encaissement desdites subventions, la prise en compte d'une hypothèse de 7M€ de subventions par an est retenue.

Un ajustement pourra être décidé en fonction des demandes présentées par la ville au titre du Pacte de Relance de l'Etat.

ii. L'emprunt

Le recours au financement bancaire passe à 16,5M€ en 2021, inférieur au remboursement en capital.

iii. Dotations, fonds divers et réserves

Pour le FCTVA, depuis le 1er janvier 2015 la loi de finance l'a revalorisé à 16.404%, (eu égard à l'historique des remboursements et sur les conseils de Finance Active, un taux moyen de 14% est appliqué sur l'ensemble des dépenses d'équipements).

La taxe locale d'équipement ainsi que la taxe d'aménagement sont maintenues constantes.

b. Les dépenses d'investissement

En annexe se trouvent les opérations d'investissement et autorisations de programme figurant au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui font l'objet d'un arbitrage annuel lors de la préparation budgétaire pour respecter le niveau optimal d'investissement fixé.

iv. Les immobilisations

De la prospective découle un niveau d'investissement dit optimal afin de garantir les grands équilibres financiers de la collectivité. Ce niveau d'investissement peut trouver des leviers de croissance si et seulement si des marges de manœuvre sont dégagées sur la section de fonctionnement. La ville est en mesure de financer une enveloppe de 50M€ par an grâce à un bon niveau d'épargne nette, à ses autres ressources propres, telles que les cessions et à sa capacité à emprunter.

ii. Le remboursement en capital des emprunts

L'extinction de la dette est issue directement des projections factuelles.

c. Analyse macroéconomique

Dans la prospective des finances de la ville et conformément aux hypothèses retenues :

Evolution des épargnes (hors cessions) et taux d'épargne brute

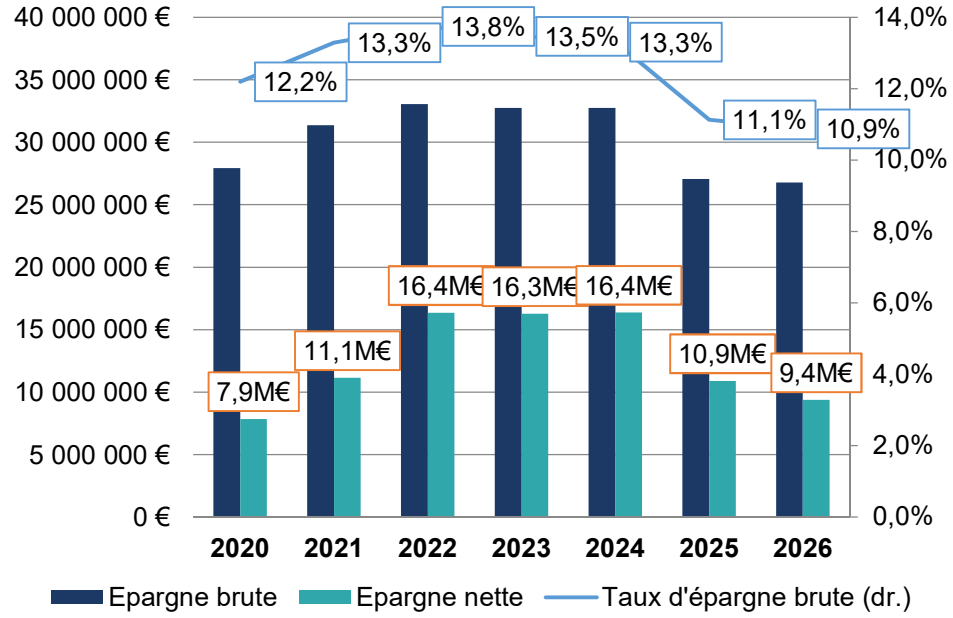

L'épargne nette s'abaisse à 7,9M€ en 2020 contre 20,1M€ en 2019. Même si la Ville retrouve progressivement ses recettes jusqu'en 2022,

l'autofinancement plafonne à 16,4M€ en raison de l'augmentation constante des dépenses avec un rythme supérieur à celui des recettes.

Epargne brute et taux d'épargne brute

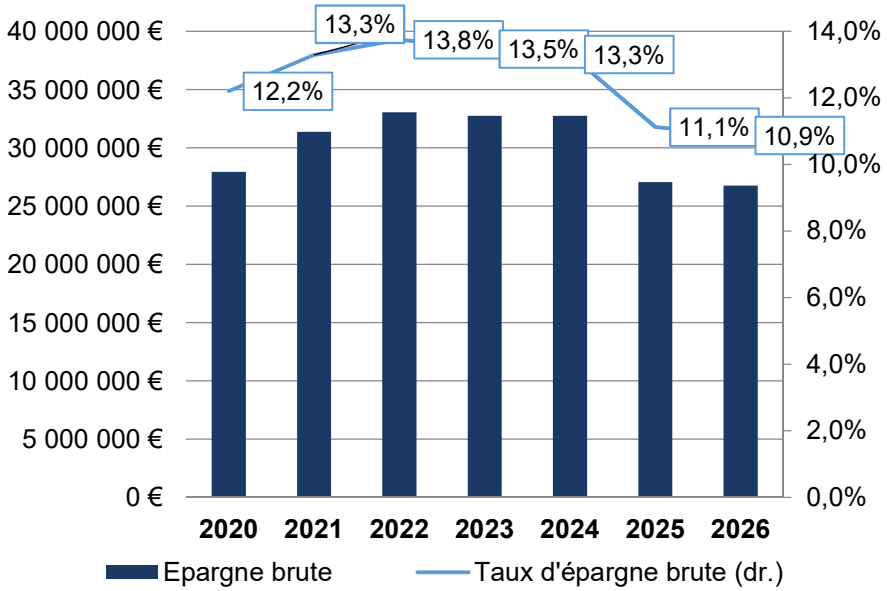

Le taux d'épargne brute reste confortable sur les cinq années à venir avec un niveau supérieur à celui recommandé par la Chambre Régionale des Comptes (entre 8 et 12%).

Cela permet d'assurer à plus de 50% le financement des investissements prévisionnels. Le recours à l'endettement représente du financement des investissements (les remboursements étant supérieurs aux emprunts).

Financement des investissements de la ville en M€

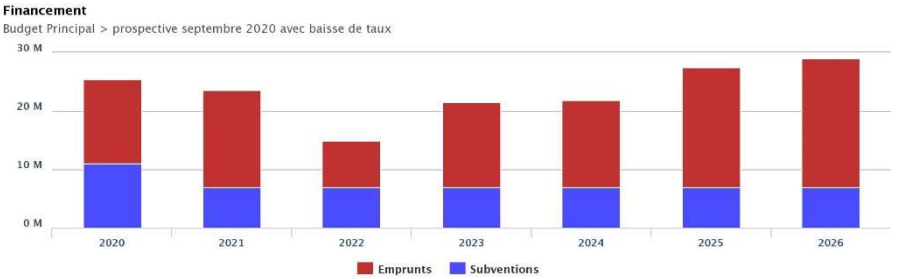

La Ville est en mesure de financer 350M€ de dépenses d'équipement sur la période 2020-2026 grâce à son bon niveau d'épargne nette et à sa capacité à emprunter.

Sur cette même période, le recours à l'emprunt est estimé à 110,8M€ ce qui fait passer l'encours de dette de 189,2M€ début 2020 à 176,6M€ fin 2026. Il représente moins d'un tiers des moyens de financement. La capacité de désendettement plafonne à 6,6 ans soit un niveau légèrement supérieur à celui constaté en moyenne sur les communes en 2019 (5 ans). Par ailleurs, le fonds de roulement reste figé à23,3M€ soit un niveau supérieur aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

(deux mois de masse salariale) ce qui permet à la Ville de réaliser davantage d'investissements ou de réduire son recours à l'emprunt.

Ces résultats satisfaisants dans un contexte de forte réduction des dotations d'Etat, s'expliquent par les orientations prises pour la construction du budget.

IV- LES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution des effectifs 2018 à 2020

	déc-18	déc-19	Août-20
Effectifs	2361	2356	
ETP	2292.4	2232.05	
Chap 12	98 366 519.40	98 341 571.6	65 895 184.62

Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) sur l'exercice 2020 devraient s'élever à 98 842 776€ (projection en année pleine des dépenses constatées au 31 /08/2020).

Âge moyen des agents de la Ville de Nîmes au 31/08/2020

Sexe	Âge moyen
F	47
M	47

Pyramide des âges de la Ville de Nîmes au 31/08/2020

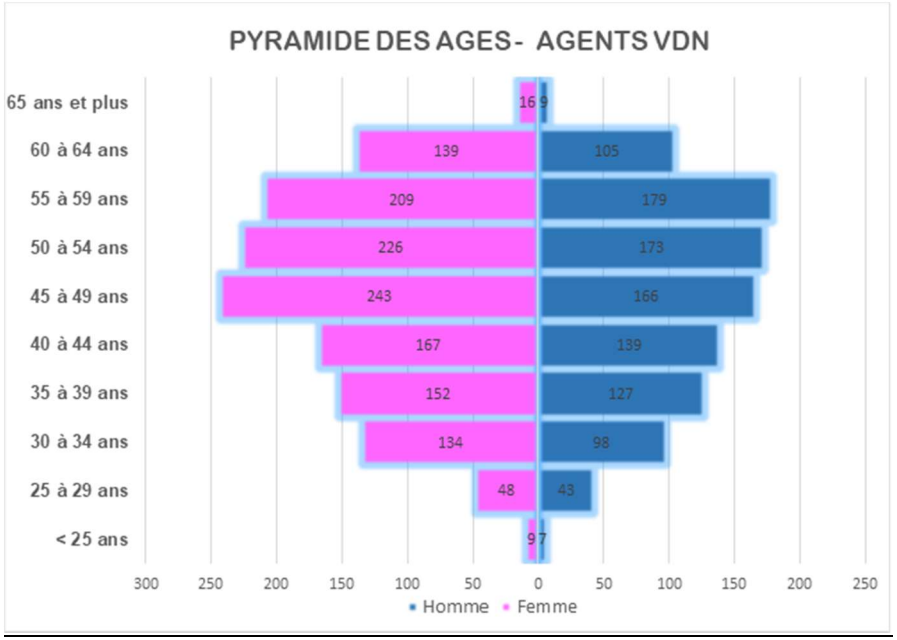

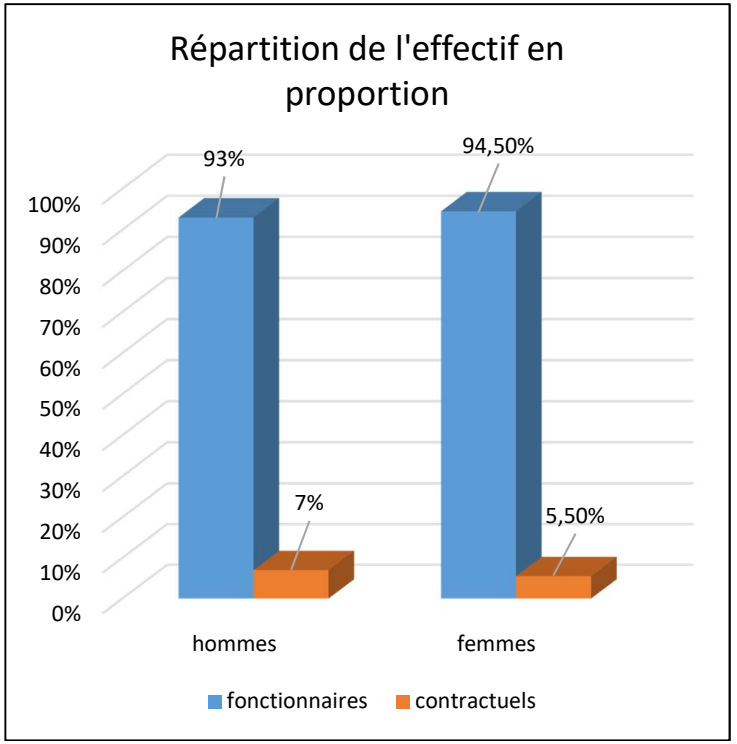

Répartition homme / femme par statut au 31/08/2020

Répartition des effectifs de la Ville de Nîmes par statut au 31/08/2020

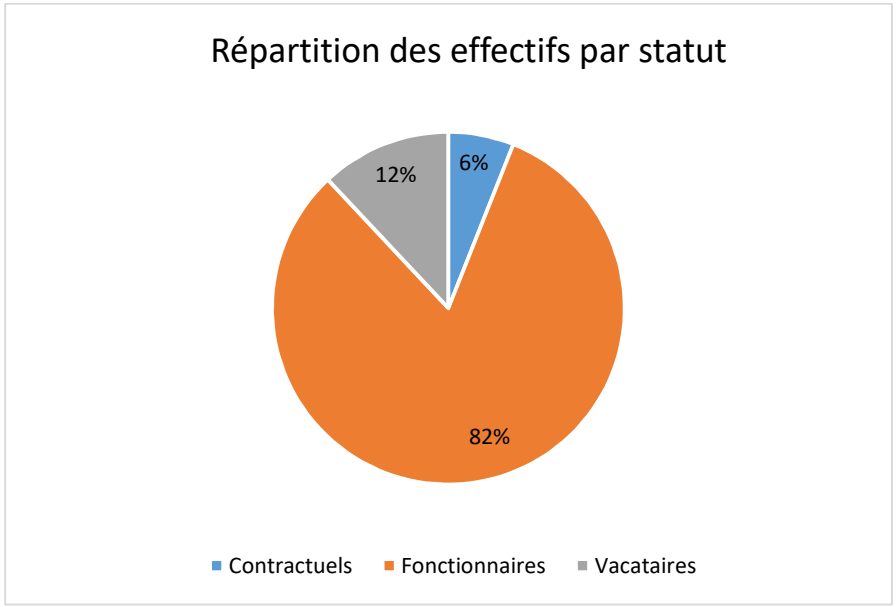

Dépenses personnels - Contractuel - de janvier à aout 2020

		Traitement Indiciaire	Primes et Indemnités	Heures supp	Totaux
Filière Administrative	A	246 560.24	127 570.37	0	374 130.61
	B	43 357.55	11 815.98	0	55 173.53
	C	109 635.68	27 484.01	0	137 119.69
	Sous Total	**399 553.47**	**166 870.36**	**0**	**566 423.83**
Filière Animation	B	47 751.69	12 207.47	38.50	59 997.66
	C	403 468.01	184 464.09	473.66	588.405.76
	Sous Total	**451 219.70**	**196 671.56**	**512.16**	**648 403.42**
Filière Culturelle	A	41 339.06	10 732.54	0	52 071.60
	B	134 409.17	36 042.08	0	170 451.85
	C	127 132.35	75 084.54	0	202 216.89
	Sous Total	**302 880.58**	**121 859.76**	**0**	**424 740.34**
Filière Médico Social	C	47 692.42	12 200.52	0	59 892.94
	Sous Total	**47 692.42**	**12 200.52**	**0**	**59 892.94**
Filière Sociale	A	25 771.47	5 984.79	0	31 756.26
	Sous Total	**25 771.47**	**5 984.79**	**0**	**31 756.26**
Filière Sportive	B	13 308.24	2 514.96	0	15 823.20
	C	0	0	0	0
	Sous Total	**13 308.24**	**2 514.96**	**0**	**15 823.20**
Filière Technique	A	119 746.46	45 940.54	0	165 687.10
	B	208 197.71	64 855.20	274.70	273 327.61
	C	304 707.30	73 198.01	7 649.68	385 554.99
	Sous Total	**632 651.47**	**183 993.85**	**7 924.38**	**824 569.70**
	Totaux	**1 873 077.35**	**690 095.80**	**8 436.54**	**2 571 609.69**

Dépenses personnels - Titulaires - de janvier à aout 2020

		Traitement Indiciaire	NBI	Primes et Indemnités	Heures supp	Totaux
Filiere Administrative	A	1 466 864.32	38 186.20	560 928.06	0	2 065 978,58
	B	1 202 164.31	15 384.06	300 072.90	5 834.88	1 523 456,15
	C	3 646 566.49	76 017.70	826 745.87	26 783.43	4 576 113,49
	Sous Total	**6 315 595.12**	**129 587.96**	**1 687 746.83**	**32 618.31**	**8 165 548.22**
Filière Animation	B	454 691.11	10 632.69	108 396.27	997.20	574 717,27
	C	2 403 047.91	46 247.18	509 033.60	12 535.87	2 970 864,56
	Sous Total	**2 857 739.02**	**56 879.87**	**617 429.87**	**13 533.07**	**3 545 581.83**
Filière Culturelle	A	1 486 184.92	8 066.57	273 295.57	0	1 767 547.06
	B	921 473.20	8 906.57	174 365.97	0	1 104 745.74
	C	857 436.00	17 495.91	159 122.64	1 494.96	1 065 549.51
	Sous Total	**3 265 094.12**	**34 469.05**	**606 784.18**	**1 494.96**	**3 907 842.31**
Filière Médico-sociale	A	238 419.08	7 587.11	75 270.39	0	321 276.58
	C	865 529.25	17 558.22	216 444.52	0	1 099 531.99
	Sous Total	**1 103 948.33**	**25 145.33**	**291 714.91**	**0**	**1 420 808.57**
Filière Sécurité	A	45 586.53	752.88	28 023.51	0	74 362.92
	B	230 043.10	7 483.53	128 884.53	4 376.57	370 787.73
	C	2 077 661.64	74 530.71	886 774.88	119 074.70	3 158 041.93
	Sous Total	**2 353 291.27**	**82 767.12**	**1 043 682.92**	**123 451.27**	**3 603 192.58**
Filière Sociale	A	344 154.13	11 997.78	73 438.88	0	429 590.79
	C	2 166 358.35	37 041.95	346 360.77	307.67	2 550 068.74
	Sous Total	**2 510 512.48**	**49 039.73**	**419 799.65**	**307.67**	**2 979 659.53**
Filière Sportive	B	533 752.02	4 621.94	110 440.78	0	648 814.74
	C	28 136.23	0	4 945.09	0	33 081.32
	Sous Total	**561 888.25**	**4 621.94**	**115 385.87**	**0**	**681 896.06**
Filière Technique	A	836 252.09	5 509.96	389 774.83	0	1 231 536.88
	B	1 553 976.66	20 761.33	435 394.75	9 864.78	2 019 997.52
	C	11 076 792.28	146 808.15	2 256 583.58	117 774.44	13 597 958.45
	Sous Total	**13 467 021.03**	**173 079.44**	**3 081 753.16**	**127 639.22**	**16 849 492.85**
Filière Médico technique	B	13 350.44	0	1 755.78	0	15 106.22
	Sous Total	**13 350.44**	**0**	**1 755.78**	**0**	**15 106.22**
	Totaux	**32 448 440 .06**	**555 590.44**	**7 866 053.17**	**299 044.50**	**41 169 128.17**

Au total les dépenses de personnels (chapitre 012 du budget) devraient s'élever à 98,5M€ sur l'exercice 2020.

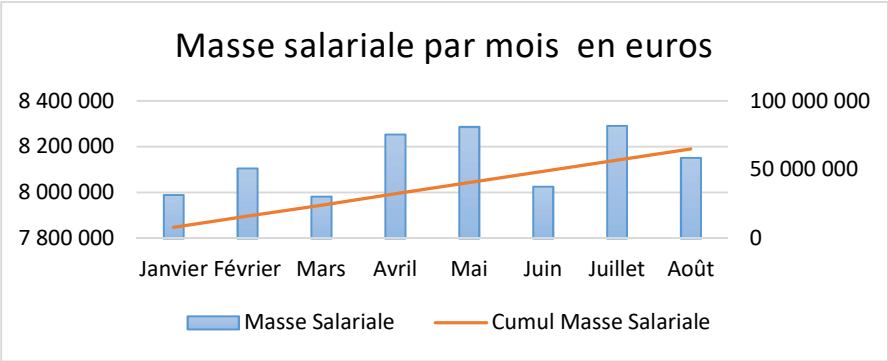

LES DONNEES 2020 :

Heures supplémentaires

Sur la période de janvier à août 2020, un peu plus de 13 622 heures ont été rémunérées à hauteur de 307 481€. On constate une diminution d'environ 45 % du volume d'heures supplémentaires par rapport à 2019 due à l'impact de la crise sanitaire sur les activités habituelles.

L'action sociale

- Les titres restaurant

En 2020, environ 2 001 agents bénéficient mensuellement des titres restaurants (pour mémoire en 2019, il y avait 1 782 agents).

Sur la période de janvier à août 2020, la part patronale a augmenté de 207 631 euros par rapport à la part patronale de 2019 sur la même période. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation la valeur faciale et de la participation employeur.

La Ville a souhaité contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de ses employés en portant, à compter du 01/07/2019, la valeur faciale des tickets restaurant de 6€ à 8 € et en augmentant la participation employeur à 60 % contre 52 % antérieurement.

L'évaluation de l'impact de l'attribution des Tickets restaurant par référence au planning réel des agents selon les éléments renseignés dans le logiciel de gestion du temps INCOVAR (mise en œuvre de l'attribution au « réel » à compter du mois de novembre 2019) est difficile à évaluer pour l'année 2020 (impact en année pleine). En effet la crise sanitaire a impacté à la baisse le nombre de Titres restaurant attribués aux agents positionnés en autorisation spéciale d'absence durant le confinement.

- La participation employeur au cout de la mutuelle santé :

Par ailleurs, la participation de la collectivité à la mutuelle santé a été relevée à compter du 01/07/19, 50% de la prime mensuelle acquittée par l'agent. En comparant le cout de cette participation sur la période de janvier à août pour les années 2019 et 2020, le surcout induit est de 222 426 euros. Soit une projection annuelle de 333 639 € d'augmentation. Par projection de cout total de cette prestation est estimée à 842 000 € pour l'année 2020.

Les avantages en nature

Ils concernent les occupations de logements : 36 logements sont attribués pour nécessité absolue de services à des concierges/gardiens et 2 logements font l'objet d'une convention d'occupation précaire avec astreinte (DGST et DGA sécurité). Les titulaires des emplois suivants bénéficient d'un véhicule de fonction : DGS, DGST, et DGA sécurité.

L'absentéisme

Au 31 août 2020, le montant de la carence est de 70 582.90€. Par extrapolation, le montant de la carence pour l'année 2020 peut être évalué à 105 874 € contre 157 655.38€ pour l'année 2019. La suspension de la carence du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020 (fin de l'état d'urgence) peut expliquer cette diminution de la ponction pour maladie opérée sur la rémunération.

Tableau récapitulatif du nombre de jour d'absences Maladies :

Le taux d'absentéisme sur les 8 premiers mois de l'année s'élève à 5.64%. (En 2019, ce taux est 5.61%)

Selon le baromètre annuel de l'association des DRH des grandes collectivités publié en août 2017 le taux d'absentéisme moyen s'élevait à 8,8 % en 2018 dans les communes (8,4% dans la région Occitanie).

Période	Du 01/01/2020 au 31/08/2020	Année 2019
Accident de travail	1186	4762
Maladie	27796	37048
Congé Longue Maladie	1096	2762
Congé Longue Durée	915	1162

Réactivation du Protocole parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) en 2020 : La revalorisation de la plupart des grilles indiciaires est intervenue au 01/01/2020 qui s'est traduite par 28 953 € d'augmentation de masse salariale.

L'impact des avancements de grade et promotions internes :

En 2020, 134 agents ont bénéficié de promotions ou avancements de grade : l'impact budgétaire représente 86 867,74€.

La prime COVID :

Dans le contexte de crise sanitaire, la Ville a instauré une prime exceptionnelle à destination des agents particulièrement mobilisés en télétravail ou en présentiel et des personnels recrutés en qualité de vacataires intervenus durant la période de confinement. Cette prime a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil du 30 mai 2020.

Versée au mois de juin, cette prime représente un montant global de 739 994 euros dont 688 241 euros versés aux 1 155 agents de la Ville mobilisés et 57 753 euros attribués aux 101 personnels vacataires et mutualisés intervenus avec les agents de la ville.

Les élections municipales

Le cout lié à l'organisation des élections municipales s'élève de 354 952 €. La crise sanitaire a généré une augmentation du cout du scrutin en raison de la mobilisation de personnel supplémentaire dédié notamment à l'accompagnement des électeurs dans le cadre du protocole sanitaire exceptionnel mis en place lors des opérations de vote.

Le cout habituel estimé pour ce type d'élection est de 251 000 euros.

LES ORIENTATIONS 2021 DES DEPENSES DE PERSONNEL :

1/Causes exogènes d'évolution :

➢ **Le gel du point d'indice** : il n'y a pas de revalorisation de la valeur du point d'indice prévue à ce jour pour 2021 (valeur gelée depuis 2017).

➢ **La finalisation du Protocole parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) au 01/01/2021**. A cette date la revalorisation de certaines grilles indiciaires et la création d'échelons terminaux supplémentaires pour certains grades représenteront un coût chargé estimé de 368 860 €. La catégorie C étant la plus impactée, le cout prévisionnel est important compte tenu de de la forte représentation de cette catégorie dans l'effectif de la collectivité.

➢ **Le cout prévisionnel des élections** départementales et régionales comportant chacun deux tours est estimé entre 500 000 et 660 000 euros selon les mesures sanitaires.

➢ **La mise en place de la prime de précarité :**

Cette indemnité de fin de contrat est prévue par la loi Transformation Fonction Publique.

Elle s'appliquera aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2021. L'indemnité est applicable aux contrats de courte durée conclus pour pourvoir des emplois permanents ou non permanents, à l'exclusion des contrats saisonniers et contrats de projet.

Cette indemnité égale à 10 % de la rémunération totale brute est versée dès lors que la durée des contrats, le cas échéant renouvelés, est d'une durée inférieure ou égale à un an.

Le cout chargé estimé de la mise en œuvre de cette mesure est de **193 668 euros**.

2/ mesures d'ordre interne impactant l'évolution de la masse salariale :

➢ Le **« Glissement Vieillesse Technicité » (GVT)** issu du déroulement de carrière des agents, aura un impact évalué à 974 709 €.

➢ La mise en œuvre du **Complément Indemnitaire Annuel :**

A compter de 2021, la ville de Nîmes met en place le complément indemnitaire annuel (CIA), part variable du RIFSEEP. Versé en une seule fois, le CIA tient compte de l'engagement professionnel, la manière de servir des agents. Le coût plafond du CIA 2021 est de 1 382 184.46 € (soit un cout plafond chargé de 1 480 926 euros).

V - LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le budget 2021 sera le premier budget de mise en œuvre du programme de la majorité municipale qui s'articule autour de 3 enjeux déterminants :

- Une ville dynamique et attractive,
- Une ville durable et écoresponsable qui préserve son environnement,
- Une ville qui favorise la proximité, en portant notamment une attention toute particulière aux quartiers en fragilité (soutenus par l'ANRU).

Toutefois e contexte sanitaire et la gestion prudente de la collectivité poussent à repousser l'engagement de nouvelles opérations sans connaître aujourd'hui la durée de la crise et surtout ses conséquences dans les mois et les années à venir. C'est donc une traduction limitée du programme de la majorité qui est inscrite dans ce document.

1- UNE VILLE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE, MODERNE

Avec pour objectif de renforcer **l'attractivité** de la ville et le **tourisme** comme **moteur de l'emploi** la ville de Nîmes s'engage dans de grands projets. Un des grands projets de ce mandat est la création d'un palais des congrès afin de poursuivre la dynamique apportée par le musée de la romanité.

Le projet de Palais des Congrès

Le projet consiste à créer un nouvel équipement public d'envergure, de type centre de congrès, en poursuivant la réhabilitation de l'îlot urbain jouxtant les arènes, et le Musée de la Romanité.

L'étude d'opportunité commandée par la Ville en 2010 et conduite par le cabinet INEXIA, a révélé que par rapport à d'autres agglomérations de même taille, le territoire est sous doté en équipement majeur de type Centre de Congrès, capable d'accueillir jusqu'à 700 places. Seul l'espace ATRIA (lié à un complexe hôtelier) peut accueillir jusqu'à 400 personnes dans son auditorium. A titre indicatif, la moyenne des unités urbaines de même taille s'approche plutôt des 700 – 800 places. De son côté l'office du tourisme recense environ 150 sollicitations pour des événements de 250 à 300 participants (30 à 50 aboutissent) et avoir eu autrefois une dizaine de sollicitations par an pour des congrès de + de 600 participants.

La création du Palais des Congrès répond à des enjeux forts :

- Renforcer le niveau d'équipement de la ville, en développant une offre globale et cohérente dans le domaine de l'événementiel et du congrès sur la ville de Nîmes

- Assurer un développement cohérent de l'îlot urbain situé en cœur de ville, repéré comme un réel atout d'attractivité par rapport à d'autres palais des congrès situés en périphérie de ville (attractivité du cœur de ville et du centre historique, très grande proximité de la gare, des autoroutes et aéroport,)

- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, la ville de Nîmes, ville centre de la 3ème agglomération de la grande région constitue une base territoriale sur laquelle il faut s'appuyer pour mailler le territoire

Le projet de Palais des Congrès s'inscrit en complémentarité des dynamiques de rayonnement territorial impulsé par le développement touristique avec la création du Musée de la Romanité et la poursuite de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO avec la Maison Carrée. Le Palais des Congrès vient renforcer cette stratégie territoriale sur l'axe de l'économie et du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

L'étude de programmation conduite en 2019 a permis de valider les conditions d'implantation du centre des congrès sur l'ilôt Arènes-République-Porte de France. Le nouvel équipement sera construit sur les parcelles de l'ancien hôpital Ruffi et du parking de la CCI. C'est l'agence Chabanne associée aux danois 3XN qui ont été retenus pour réaliser cet ouvrage. L'année 2020 a été consacrée à la négociation du marché de maîtrise d'œuvre et à la phase d'études d'avant-projet sommaire. En parallèle, le diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP sur la parcelle du parking CCI pour compléter celui déjà réalisé sur la parcelle de l'ancien hôpital Ruffi. Le début des travaux du Palais de Congrès est prévu pour l'année 2022.

Le budget 2021 sera consacré aux fouilles archéologiques, aux honoraires de la maîtrise d'œuvre et de tous les prestataires intellectuels pour les études jusqu'à la fin de la phase PRO.

La restauration des jardins de la fontaine

Un projet d'envergure qui s'étalera sur une dizaine d'années et qui vise à la restauration de l'ensemble des jardins, la réhabilitation des bâtiments, du temple de Diane, et la création de nouvelles toilettes, la sécurisation des entrées la restauration des jets d'eau

.

Une politique culturelle et évènementielle qui favorise l'attractivité

Le projet du Conservatoire

Le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art dramatique de Nîmes contribue à l'essor de l'enseignement artistique en pays gardois et au niveau des territoires limitrophes, en offrant les cursus indispensables à une formation artistique de qualité, dans la diversité des styles, des époques et des modes d'apprentissage.

Les locaux actuels du Conservatoire sont regroupés sur trois sites distincts situés au centre de la Ville de Nîmes. Ils ne sont plus adaptés aux besoins de l'enseignement artistique spécialisé et leur grande vétusté ne permet pas d'envisager de manière pérenne la continuité de leur utilisation.

De plus, l'établissement, dans sa fonction de centre de ressources et d'accueil des différents publics, a le souci d'élargir et de proposer une offre cohérente sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Nîmes a souhaité lancer une étude de programmation pour la création d'un nouveau Conservatoire à rayonnement Départemental sur un site unique afin de :

- Garantir l'accueil des élèves et du personnel en toute sécurité, et dans des conditions optimales d'enseignement et de confort (surfaces, acoustique, stockage, accessibilité…).

- Créer un lieu d'échanges, de culture et de diffusion, au rayonnement élargi.

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite des études de programmation et de diagnostic de l'existant en lien avec les équipes du conservatoire pour aboutir à un préprogramme et au choix d'un scénario de faisabilité sur le site des Carmes. En 2021 ces études se concrétiseront avec le programme détaillé du projet qui permettra de mener à bien une procédure de sélection d'un maître d'œuvre. Pour 2021 le budget doit prévoir : les frais liés aux études de programmation, aux diagnostics de l'existant, mais aussi les primes pour la procédure de sélection d'un maître d'œuvre et les honoraires pour les premières phases d'études du lauréat.

Le réaménagement, la réhabilitation, la rénovation de bâtiments

Des études préalables seront lancées dès cette année pour rendre plus dynamiques et moteur de culture un certain nombre de nos bâtiments : le réaménagement du quadrilatère des jésuites, la création d'un musée du textile avec la transformation du musée du vieux Nîmes, la rénovation du théâtre Bernadette Lafont. L'engagement et la programmation définitive des opérations à l'issue d'études préalables se fera en fonction de la situation post covid.

Dans le même temps la ville s'est investi dans la démarche de labellisation à la marque d'Etat « Destination pour tous » mettant en avant une offre touristique intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne, en tenant compte de toutes les situations de handicap (moteur, auditif, visuel et cognitif). Le marché ayant été suspendu pour cause de covid-19, il sera finalisé début 2021.

La transformation du Parnasse en Aréna

La rénovation et l'extension du Parnasse feront l'objet d'études en 2021 avec pour objectif l'augmentation des capacités d'accueil, l'amélioration de la fonctionnalité des espaces et la mise aux normes de cet équipement construit en 1993. Une transformation nécessaire de ce lieu pour favoriser l'accueil de nouvelles manifestations montrant le dynamisme et l'attractivité de la ville.

De nouveaux aménagements urbains pour rendre le cœur de ville accessible

La valorisation du cœur de ville s'est traduite depuis 2020 par l'engagement de la requalification des quais de la fontaine, avec la piétonisation du quai nord et l'engagement des travaux sur le quai sud.

Afin d'accompagner la reprise de l'activité économique en sortie de confinement et renforcer l'attractivité du centre-ville, un plan d'actions en matière de stationnement a été mis en œuvre avec la création d'une offre de 2 heures gratuites par jour ainsi que la gratuité le week-end jusqu'au 31 décembre 2020.

Parallèlement, la poursuite du programme de sécurisation des espaces publics lors de manifestations s'est traduite par la création d'un nouveau site de contrôle d'accès rue Guizot.

2021 verra l'achèvement de la réalisation des quais de la fontaine et l'engagement des études préalables à d'autres travaux en cœur de ville. La mise en lumière de la Maison Carrée sera également rénovée.

La promotion du commerce de proximité

2020 aura été une année très difficile pour le commerce avec la crise sanitaire de la covid-19, mais malgré les contraintes, les différents marchés et certaines animations ont pu être maintenus (Jeudis de Nîmes, braderie, vid'boutik, féria) ; Pendant le confinement la direction du commerce a su accompagner les commerçants restés ouverts, notamment les halles (mise en place gestes barrières, distanciation physique, gel hydroalcoolique…). Un recensement des commerces alimentaires ouverts dans les différents quartiers a été réalisé et mis en ligne afin de faciliter les approvisionnements des Nîmois. Une distribution de « kits de reprise » a été organisée afin de permettre aux professionnels du commerce de rouvrir le 11 mai en toute sécurité sanitaire.

Une exonération de 50 % de la taxation du domaine public ainsi que de toutes les taxes portées par la Direction du Commerce a été votée lors du Conseil municipal du 30 mai 2020. Des décisions de soutien à l'activité économique seront à nouveau prises suivant l'évolution de la crise.

La période de reprise ainsi que toutes les animations ont été appuyées par d'importantes opérations de gratuité de parking : stationnement de surface gratuit pendant les braderies et autre animations, gratuité du stationnement de surface tous les samedis après-midi, et deux heures gratuites glissantes toute la semaine pour le stationnement souterrain.

La révision du Règlement Local de Publicité, qui devait être achevée pour le mois de Juillet 2020, a été retardée en raison de la crise. Un délai supplémentaire a été accordé afin de pourvoir réviser le RLP au premier semestre 2021 après avoir réalisé les réunions de concertation et l'enquête publique nécessaires à la finalisation du projet de RLP.

Pour le volet « redynamisation du commerce », le plan d'action commencé en 2019 n'a pas pu être mis en place suite à la crise mais un accompagnement des commerçants pour l'organisation d'animations nécessaires à la reprise a été mis en place et le dispositif de sonorisation permanente du centre-ville est en cours d'installation pour pouvoir être mis en service pour les fêtes de fin d'année.

En ce qui concerne les priorités de l'exercice à venir, il est nécessaire de repenser toutes les animations et organisations en prenant en considération des consignes qui nous sont imposées par le Covid-19.

Une étude de commercialité du centre-ville sera réalisée afin de connaître les forces et faiblesses de notre appareil commercial à l'issue de la crise sanitaire. Le centre commercial la Coupole, porté par de nouveaux propriétaires, entend redevenir une véritable locomotive pour le centre-ville. La ville souhaite quant à elle réfléchir à la mise en valeur des halles, poumon économique de l'écusson, une étude sera lancée pour la rénovation totale des Halles et leur ouverture vers l'extérieur en lien avec l'étude de commercialité.

Concernant les occupations du domaine public et plus particulièrement les terrasses, une assistance à maîtrise d'ouvrage pourrait être lancée pour élaborer une nouvelle charte terrasse en tenant compte de la candidature au classement de l'UNESCO de la Maison Carrée.

2- UNE VILLE QUI PREND SOIN DE SES QUARTIERS PRIORITAIRES

2020 et les années suivantes seront en grande partie consacrés au renouvellement urbain.

Le passage en Comité National d'Engagement le 6 novembre 2019 et la réception du compte rendu au mois février 2020 ont permis de valider le programme d'action des 3 quartiers NPNRU : Pissevin-Valdegour, chemin Bas d'Avignon, Mas de Mingue.

Des ajustements et des modifications dans la prise en charge par l'ANRU de certaines actions ont néanmoins nécessité un travail soutenu de rééquilibrage du programme d'actions ainsi que d'un phasage acceptable sur la période 2019-2024. Malgré les décalages qu'occasionne encore la situation sanitaire et l'absence de signature de la convention ANRU les premières réalisations ont pu être opérationnelles dans les quartiers :

-le stade synthétique à Valdegour

- la Maison de Santé UGOSMUT et l'aménagement de ses abords à Chemin Bas d'Avignon

- la démolition de l'immeuble de la Boule d'Or, l'ouverture du nouveau pôle éducation de Mas de Teste et le cheminement piéton de la montée du Bellay, les abords du collège Lovelace. 1M€ ont été investis au titre de la voirie dans le cadre du plan de relance pour les quartiers prioritaires

L'actualité de l'urbanisme de la ville de Nîmes pour 2021 va se caractériser principalement par des actions au titre du renouvellement urbain des trois quartiers NPNRU. Outre la signature officielle prévue en 2021 de la convention ANRU 2019-2024, la ville porte un projet qui vise à relier chaque quartier au centre-ville, à créer de réelles centralités fédératrices, à rénover en profondeur l'habitat, les groupes scolaires, les équipements publics, à adapter les espaces publics aux usages de la vie moderne. Une partie de ces actions a été confiée à la SPL Agate par voie de concession notamment au quartier pissevin ou l'année 2021 marquera le début des démolitions avec la démolition du magasin carrefour mais aussi au mas de mingue avec la concession des grillons ou des démolitions sont également projetées à l'angle de la rue monseigneur claverie. Le budget 2021 inclut une participation de la collectivité à ces concessions.

Parallèlement, dans ces quartiers NPNRU des actions de proximité ou des démarrages d'aménagements suite à démolition seront engagés notamment :

A Mas de mingue : le déplacement de la mairie annexe sur l'espace A Malraux et le démarrage du projet de quartier fertile sur l'espace libéré après la démolition de l'ancien collège Jules Vallès.

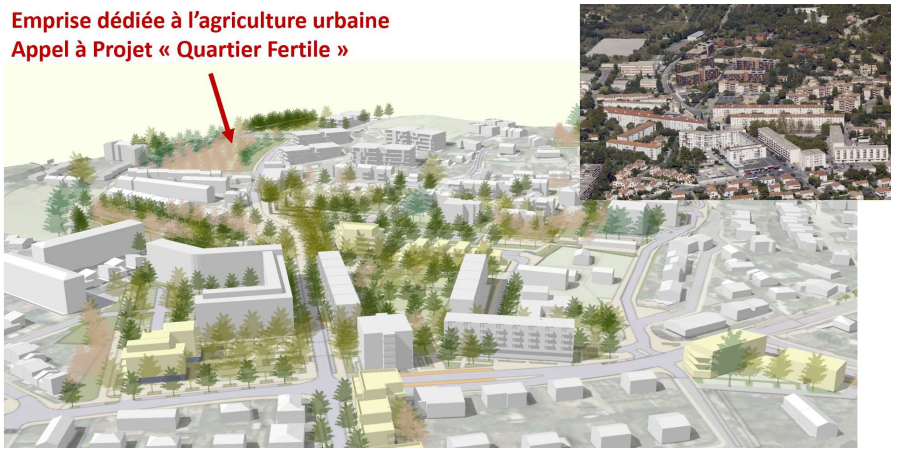

Au chemin bas d'avignon : l'extension du square paul tondu et l'aménagement des abords du stade Pelatan.

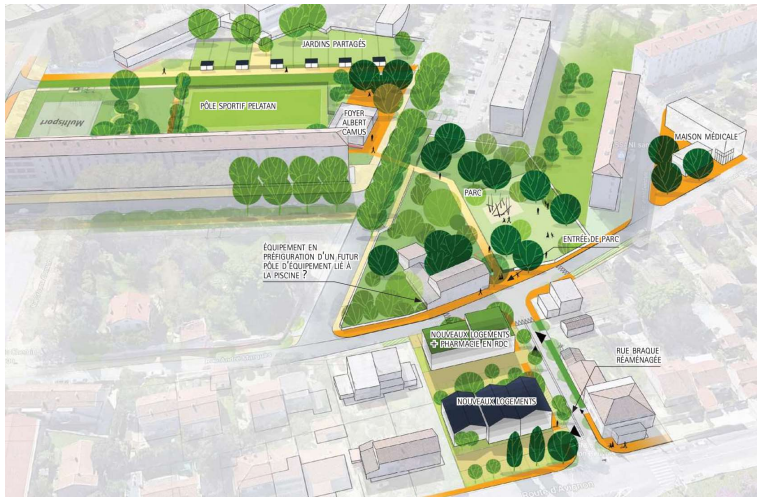

A Pissevin/Valdegour : la création de jardins familiaux du côté de l'espace Léon Vergnoles et la préfiguration du déplacement de la ferme école.

Toutes ces actions vont se traduire par un impact budgétaire accru en 2021 principalement au niveau du budget annexe.

En complément des actions engagées sur les quartiers NPNRU, la ville continuera d'œuvrer sur les copropriétés dégradées notamment wagner, grillons, portal et soleil levant.

L'action de la ville dans les quartiers prioritaires se traduit également par la poursuite d'actions d'envergure en faveur de la réussite éducative scolaire :

Le concours d'architecte relatif au projet de reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson a désigné un lauréat au début de l'année 2020. A la suite de cette désignation le travail participatif réalisé avec la communauté éducative de l'école maternelle et élémentaire va se poursuivre tout au long de l'année 2021 afin d'affiner certains points du projet et préparer les conditions de relogement du groupe scolaire en 2022 pendant la réalisation des travaux.

L'année 2021 va également être caractérisée par le début de plusieurs démarches d'études concernant des projets de nouveaux équipements dont la livraison prévisionnelle doit s'échelonner entre 2022 et 2024. L'implication de la communauté éducative dans chacun de ces projets est un élément majeur pour approfondir la réflexion et les propositions qui en ressortiront viendront enrichir les études avant la définition du programme éducatif et pédagogique. Le lancement en 2021 des démarches associant la communauté éducative va concerner la reconstruction de la ferme-école du quartier de Valdegour, la rénovation de l'école élémentaire Emile Gauzy (en lien avec le relogement provisoire de l'école maternelle Léo Rousson au sein de l'école élémentaire Emile Gauzy, pendant la durée des travaux de reconstruction du groupe scolaire Léo Rousson sur son site actuel au cœur du Clos D'Orville) et le réaménagement partiel du Mas Boulbon (en lien avec le relogement de l'école élémentaire Léo Rousson pendant la durée des travaux de reconstruction du groupe scolaire). La relocalisation de la crèche des Grillons, à l'entrée Est du quartier du Mas de Mingue s'appuiera aussi sur une implication des parents dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Mas de Mingue.

Après la livraison du premier Pôle éducatif et culturel Jean D'Ormesson en février 2020, la démarche expérimentale associant étroitement les parents et les associations du quartier au fonctionnement et au développement de ce pôle exemplaire dans ses ambitions et reconnu au niveau national va se poursuivre malgré les retards pris en raison de la crise sanitaire de la Covid 19.

L'animation des quartiers est également une priorité réaffirmée

Le travail d'évaluation du contrat de ville qui a pris un certain retard permet de se projeter sur la période restant à couvrir jusqu'en 2022 en réaffirmant certaines priorités voire en marquant les inflexions nécessaires dans le cadre d'une analyse partagée et d'engagements réciproques.

La dynamique de mise en œuvre des projets sociaux sur tous les territoires couverts se poursuit au Mas de Mingue, sur le quartier de Valdegour, au Chemin bas d'Avignon, ainsi que sur le quartier Gambetta jusque Richelieu.

Le projet de territoire concernant le territoire de Pissevin se déploie et développe des actions préfigurant un périmètre élargi à Valdegour à moyen terme.

Sur tous les territoires concernés par des opérations de renouvellement urbain, le partenariat des équipements sociaux avec les maisons de projets est renforcé par les opérations de renouvellement urbain mises en œuvre et leurs mesures d'accompagnement.

Favoriser la Proximité et Réassurer la Cohésion des territoires.

Ville connectée : Développer l'offre de proximité des espaces publics numériques :

Le déploiement d'une approche et d'un logiciel commun pour l'ensemble des espaces publics numériques municipaux a permis d'améliorer la visibilité de l'offre de service aux usagers, de répondre mieux et plus rapidement à l'évolution des besoins. L'année 2020 et la période de confinement ont permis de mesurer la dépendance croissante d'une partie de la population à l'accès aux services numériques de proximité tant en ce qui concerne l'accès aux droits, que pour l'insertion et des formalités de vie courante.

2021 engagera la poursuite du travail de formation et d'organisation en vue d'un dimensionnement mieux approprié des moyens matériels et humains mobilisés.

Un effort particulier permettant la formation ou la reconversion d'agents de médiation numérique est à engager.

Poursuivre les opérations d'animation du territoire

Favoriser la Démocratie citoyenne : les centres sociaux confortent et développent leur rôle pivot de coordinateur des actions sociales et éducatives sur les territoires. Cette fonction est traduite budgétairement par l'encouragement de différentes formes de partenariats mais se

caractérise plus encore par l'implication et la mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour de toutes les transformations souhaitées, programmées, en cours ou à venir qui concernent les habitants et usagers des services.

Repérer les besoins des jeunes et jeunes adultes.

Le repérage des besoins concernant les jeunes de 17 à 25 ans en matière de formation, d'inclusion sociale, d'insertion fera l'objet d'une attention particulière afin de déterminer dans quels cadres ces besoins peuvent être satisfaits et quels dispositifs il conviendrait de mobiliser ou d'accompagner.

Soutenir les initiatives

Le soutien à la vie associative locale dans les quartiers prioritaires de la Ville sera revu à l'échéance des contrats pluri-annuels d'objectifs afin de déterminer les modalités des actions et objectifs à venir et déterminer quels en seront les acteurs en matière de prévention de la délinquance, d'éducation, de culture et de cohésion sociale.

Investir dans les locaux d'accueil du public

La poursuite des opérations d'amélioration et d'adaptation des équipements publics avec un programme d'investissement conséquent :

- La Reconfiguration complète du Centre Social J.Paulhan en lien avec la création du pôle Educatif Mas de Teste se poursuivra jusqu'en 2022
- Pour suivre l'équipement des centres sociaux de moyens adaptés en matière d'accueil, de reprographie, de services numériques
- Les études diagnostic thermique et requalification du centre André Malraux seront engagées pour une réalisation programmée fin 2022.
- Poursuite des projets de jardins partagés

3- UNE VILLE QUI PRESERVE L'ENVIRONNEMENT

Les actions majeures sur l'opération du parc urbain paysager « Jacques Chirac » ont été principalement en 2020 le choix du maître d'œuvre suite au concours organisé dont le marché est en cours de finalisation avec le groupement ALEP.

En outre, cette opération sur le volet de la maîtrise foncière des terrains suite de l'enquête publique qui avait eu lieu fin 2019, a bénéficié d'un arrêté préfectoral de DUP et cessibilité en date du 10 janvier 2020 ainsi que d'une ordonnance d'expropriation en date du 27 février 2020.

Le projet se poursuivra 2021 avec la phase études opérationnelles et dossiers réglementaires en vue de sa réalisation suite au marché de maitrise d'œuvre conclu avec le groupement ALEP. L'année 2021 sera marqué par la phase judiciaire d'acquisition des terrains nécessaires pour cette opération qui représentent un poste conséquent de l'opération. Le juge de l'expropriation sera amené à déterminer le prix des terrains inclus dans le projet.

Coté règlementaire, l'actualité de l'urbanisme sera marquée par l'engagement de modification à la fois pour le PLU mais également pour le PSMV en vigueur sur le site patrimonial remarquable afin d'adapter les règles de ces documents allant dans le sens d'une ville durable, éco responsable qui préserve son environnement.

Les premières mesures concrètes du Schéma Directeur des Modes Actifs sont mises en œuvre en 2020 par la création de 2 kms de pistes cyclables sur Allende entre l'avenue de la Liberté et la rue Tour de l'Evêque et du 1er quartier en zone 30. Ces déclinaisons se poursuivront sur les années à venir avec notamment en 2021 la poursuite du traitement du boulevard Allende.

Les actions largement engagées en matière de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public se poursuivent dans le cadre du contrat de performance signé en 2016 (1,4 M€). Les raccordements des carrefours à feux se poursuivent également afin de multiplier les ondes vertes et apaiser les circulations en ville.

Le renforcement des efforts en matière de propreté avec la finalisation du plan propreté pour améliorer l'efficacité du dispositif de nettoiement, mais aussi poursuite de la politique de qualité du nettoiement, le tout dans la contrainte du maintien du budget de fonctionnement déjà très élevé (13M€). En parallèle accentuation de la politique de verbalisation du non-respect des règles de collecte par des agents de la brigade civilités. Une brigade spécifique sera créée pour lutter contre les dépôts sauvages, les déjections canines….

De nombreuses actions seront également initiées sur les espaces verts :

Avec la mise en route de la forêt des enfants qui permet chaque année de planter un arbre par enfant rentrant en CP. Le développement de la végétalisation urbaine et la végétalisation dans les écoles pour réduire les effets « ilots de chaleur urbain ».

L'année à venir marquera l'ouverture des Terres de Rouvière, nouveau parc urbain à destination de tous. Les investissements dans les espaces naturels ouverts au public seront maintenus, mais également le renouvellement des mobiliers et équipements ainsi que des actions et aménagement favorisant la biodiversité. La biodiversité et les ressources naturelles seront également prises en compte de manière importante dans les projets d'aménagement.

La préservation de l'environnement se traduira également par la poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaire, des centres sociaux et du grand public (interventions, travail avec les associations, sorties découvertes…) ; mais aussi par la poursuite et l'élargissement des partenariats éducation à l'environnement et biodiversité avec les jardins partagés, les jardins pédagogiques et la sensibilisation au risque des feux de forêt. La création de panneaux de sensibilisation sur la biodiversité dans les espaces naturels et espaces verts viendra compléter ces actions.

Une des priorités est également la prise en compte accrue des problématiques environnementales dans les actions éducatives de la Ville.

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement est une priorité qui se traduit au travers de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (poursuite du programme ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des écoles avec de nouvelles écoles concernées en 2021) et par l'intermédiaire du service de restauration scolaire, lequel va poursuivre son développement en faveur des produits issus d'une production dite « biologique », réalisée localement (dite « filière courte ») grâce au partenariat exemplaire noué entre la Ville, la société SHCB (actuel délégataire du service public de la restauration scolaire) et la Ville.

. Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) de la restauration scolaire, qui a débuté le 1er septembre 2016, a été confiée à la société SHCB dont les engagements pris en faveur de fournitures de denrées alimentaires composant les menus alliant fournisseurs locaux et produits Bio sont largement tenus. Alors que le Grenelle de l'environnement préconise 20 % d'aliments bio dans les restaurants collectifs, Nîmes présente 30 % d'aliments bio dans les restaurants collectifs depuis le début des années 2010 et va progressivement augmenter ce pourcentage à partir de 2021 jusqu'à atteindre 50% de Bio local dans les 5 ans à venir.

L'orientation vers la mise en place progressive d'une réservation des repas dans les restaurants scolaires devrait constituer une action importante pour réduire le gaspillage alimentaire constatés dans les cantines des écoles.

Le pourcentage d'alimentation en denrées issues de l'agriculture biologique va également progresser dans les crèches municipales et doit atteindre 30% durant l'année 2021.

4- UNE VILLE QUI FAVORISE LA PROXIMITE

En matière d'aménagement de voirie les aménagements de proximité représentent une part importante des travaux engagés, avec un budget annuel dédié aux travaux de proximité de l'ordre de 2 M€ auquel il convient

d'ajouter les travaux votés par les conseils de quartier. Un budget est, en outre, spécifiquement consacré à la sécurisation des abords des écoles et à la mise en accessibilité des espaces publics. A ces travaux est venu s'ajouter en 2020 un programme ambitieux de rénovation de voiries (5,5 M€), programme reconduit en 2021 pour un montant de 5 M€.

La sécurité au quotidien

La ville développe de multiples actions dans le champ de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Au cœur des préoccupations des habitants la ville assure et développe des missions répondant aux préoccupations de sécurité, tranquillité et salubrité publique.

Une police de proximité est déployée sur tout le territoire de la commune. Plus de 160 policiers municipaux sont présents en continue sur le territoire communal. L'évolution de la violence dans notre société nous oblige chaque année à investir pour protéger les personnes et les biens (protection des personnes, des écoles, barrières anti-engins motorisés, bornes ...) La sécurisation du centre- ville continuera avec la pose de bornes automatiques.

En collaboration avec les forces de l'ordre, la vidéo protection participe activement à la lutte contre la délinquance et à la prévention des risques majeurs. Chaque année un budget est consacré à l'installation de nouvelles caméras : 20 par an.

La sécurité des citoyens se traduit également dans les actions qui visent la défense incendie ; la ville assure la maintenance de ses 1 600 hydrants afin de les garder opérationnels pour l'utilisation par les services de secours.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, la collectivité poursuit sa démarche d'amélioration du patrimoine bâti, et, dans ce cadre, fait réaliser des expertises pour le péril et des diagnostics pour l'insalubrité, afin de permettre d'engager des procédures au titre des pouvoirs de police à l'encontre des propriétaires des biens pour déterminer un programme de travaux, qui ne fait pas l'objet d'évolution. Lors de la carence de propriétaires pour des procédures d'insalubrité ou de péril, il est nécessaire, de pars ses pouvoirs de police, que la commune se substitue pour réaliser les travaux d'office permettant d'assurer la sécurité du bâtiment et des occupants.

La réalisation de quartiers nouveaux qui favorisent la proximité

La réalisation du Mas Lombard vaste écoquartier de 46 hectares route de beaucaire est un des objectifs de ce mandat. Sur le projet d'aménagement de ce site le choix de l'aménageur Eiffage a permis d'engager une mise à jour des études et des programmes et de phaser les actions de diagnostic des terrains tout en préparant les dossiers règlementaires d'usage nécessaires à l'urbanisation d'une telle zone.

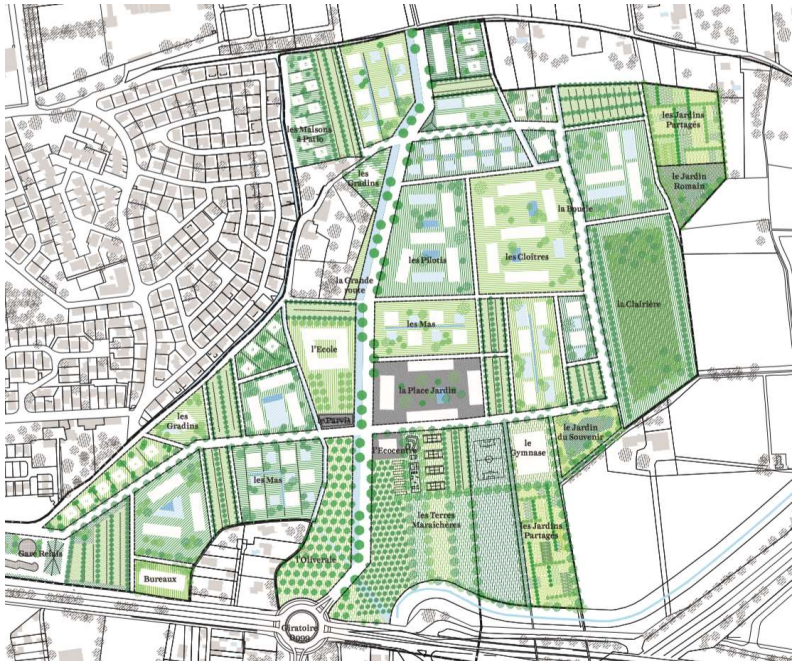

Depuis le choix de l'aménageur de la ZAC, la zone du Mas lombard, qui constitue l'un des derniers espaces d'extension urbaine de la ville susceptible d'accueillir à terme quelques 1150 logements, rentre en phase opérationnelle. L'année 2021 compte tenu de l'avancée des différentes études engagées par l'aménageur devrait être marquée par le dépôt de l'autorisation environnementale unique et le dossier de Déclaration d'Utilité Publique qui permettront à terme à l'aménageur d'acquérir l'ensemble des terrains et de démarrer les travaux de la première tranche.

L'implication des quartiers dans les travaux de proximité

Le dispositif des conseils de quartiers, en place depuis 2002, permet d'associer et d'impliquer les différents acteurs des quartiers dans le choix des travaux de proximité réalisés par la ville continuera de fonctionner : une enveloppe de 700 000€ est ainsi répartie sur les 7 zones annuellement. Elle permet de répondre rapidement et concrètement aux sollicitations des habitants.

La santé au cœur de la ville

La direction santé hygiène est jusqu'à présent structurée par des politiques d'initiative issues d'engagements politiques de la municipalité et par un socle de missions règlementaires hérité du Service Communal d'Hygiène et de Santé :

- La ville de Nîmes développe une politique de santé publique consolidée par deux engagements politiques fort du Conseil Municipal : le réseau des villes santé-OMS puis en 2010 par l'approbation des principes et valeurs de la déclaration de Zagreb « Santé et équité en santé dans toutes les politiques locales ». La ville est par ailleurs dépositaire des labels « ville active PNNS », « ville vivez, bougez » et « Ma Ville a du Cœur ».

- Par ailleurs, la Ville de Nîmes met en œuvre en matière d'Hygiène, un ensemble d'activités qui relèvent de la protection des populations en regard des risques et nuisances liés à l'environnement (eau, alimentation, air, bruit, risques infectieux épidémiques, nuisibles, situations exceptionnelles liés à des évènements climatiques, physiques, chimiques …). L'essentiel de ces activités repose sur des leviers réglementaires et sur les pouvoirs de police du maire.

Depuis 2019, le Contrat Local de Santé renouvelé (CLS 2) articule sur le territoire de la commune la mise en œuvre des politiques publiques des signataires et des instituions partenaires. Parmi l'ensemble des axes de travail du CLS, trois étaient attendus en 2020 autour de l'accès aux soins des habitants par le soutien aux structures de soins primaires, le développement des réseaux de santé de proximité dans les quartiers en

lien avec la Politique de la Ville et la définition d'un cadre politique en matière de Santé Environnement. La difficile mobilisation des partenaires du CLS amène à revoir les objectifs.

Les enjeux de 2021 s'articulent autour des thèmes suivants :

Personnes âgées :

- La consolidation des liens avec le CCAS, les centres sociaux, la cohésion territoriale,

- Le déploiement du dispositif « Bien Vieillir / Neuropeps » et son ancrage dans quatre quartiers.

- Le déploiement du volet « Personnes âgées » du programme Ville Active PNNS dans deux quartiers.

Enfance :

-Maintenir les dispositifs permettant l'accueil des enfants à besoin de santé particuliers. : à l'Ecole du Carmel les ajustements nécessaires et attendus ont été faits ; les dispositions pour assurer l'élaboration des PAI dans les écoles municipales maintenues. Pour ces deux aspects (EPA et PAI), les difficultés à venir résident dans la faible capacité de la santé scolaire (Education Nationale) pour assurer la supervision médicale de l'activité. Le soutien des équipes éducatives et périscolaires (dont les formations) doit être développé et sa structuration poursuivie.

-Initier l'axe Education pour la santé et prévention dans les crèches municipales.

Ce volet doit être initié et développé en 2021 dans les 5 structures de la Ville.

-Poursuivre la montée en puissance de l'Education pour la santé et de la prévention dans les Ecoles Primaires de la Ville.

La Ville a un rôle majeur à tenir dans l'acquisition de compétences par cette population d'enfant, facteur clé qui conditionne leur vie future et la réduction réelle des inégalités sociales de santé. Les sujets abordés seront encore essentiellement centrés sur la Nutrition Santé, le surpoids et l'obésité mais concernent aussi l'éducation à la Santé Environnement (dont la question des nuisances sonores). Le lien avec l'activité physique sera maintenu et si possible développé avec la Direction des Sports. Le rythme de formation des élèves du primaire aux gestes de premiers secours est maintenu, une première approche de l'éducation à la vie sexuelle et affective sera discutée. Pour 2021, nous souhaitons atteindre les 120 classes. Une formation à l'alimentation sera également engagée auprès des agents Alaé qui interviennent dans les écoles sur les temps périscolaires.

-Maintien d'une capacité d'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire dans les établissements scolaires et les lieux d'accueil des enfants : le déploiement du volet « Enfants » du programme Ville Active PNNS dans les quartiers et les Centres Sociaux pendant les petites vacances scolaires : les modules « manger bouger » seront à nouveau déployés dans trois quartiers de la ville (Chemin Bas, Pissevin et Valdegour) à destination du jeune public.

Santé dans les quartiers

L'enjeu est de développer une organisation territoriale cohérente et une dynamique de réponse de proximité aux besoins des habitants en matière de santé : les réseaux de santé de proximité. Des éléments existent mais la vision « Santé Globale » n'est pas posée de manière explicite (c'est-à-dire pas seulement l'accès aux soins mais l'ensemble des services qui permettent à une population, des citoyens, des habitants, de vivre en

bonne santé). Or c'est dans la proximité du territoire que se mesure et se construit la réalité des réponses apportées aux habitants.

Ces réseaux de santé de proximité ont pour ambition d'être des espaces de mobilisation des habitants, des acteurs de première ligne et des professionnels de proximité ; des espaces concrets de construction et de mise en œuvre articulée de l'action ; des espaces d'intégration des différents leviers de la Ville et des partenaires comme de convergence des politiques de santé, de la politique de la Ville et de la politique de Rénovation Urbaine.

La démarche de construction de réseau de santé de proximité est engagée. Elle est centrée sur les centres sociaux de la Ville et les associations de quartier, en lien avec les instances locales de concertation et de mobilisation (conseils citoyens, comités de quartiers, …). Elle repose sur une dynamique réelle. Ces structures ont été systématiquement sollicitées et mobilisées pour mener l'ensemble des activités du service en regard des enfants, des jeunes et des personnes âgées notamment au travers du projet Nutrition Santé « Ville Active PNNS » ou du projet « Bien Vieillir Neuropeps ».

Ces dynamiques ont été aussi incarnées par l'appui méthodologique aux associations dans le cadre de réponses à des Appels à Projet les impliquant ou l'accompagnement des projets de "Guichet unique en prévention et en santé". Les liens ont été fait avec l'accompagnement de projets d'organisation coordonnée des soins de santé portés par des équipes de professionnels de santé libéraux sur Nîmes.

Par ailleurs les liens et les articulations avec le comité de pilotage de la Politique de la Ville et notamment son volet santé ont été initiés.

La démarche de construction de réseaux de santé de proximité engagée dans les QPV et la thématique de l'accès aux soins commencent à mobiliser la parole des habitants et des professionnels. La collectivité territoriale doit la soutenir et l'accompagner au sein des instances locales de concertation et de mobilisation (conseils citoyens, comités de quartier..).

L'enjeu est de développer une organisation territoriale cohérente et une dynamique de réponse de proximité aux besoins des habitants en matière de santé : les réseaux de santé de proximité. Des éléments existent mais la vision « Santé Globale » n'est pas posée de manière explicite (c'est-à-dire pas seulement l'accès aux soins mais l'ensemble des services qui permettent à une population, des citoyens, des habitants, de vivre en bonne santé). Or c'est dans la proximité du territoire que se mesure et se construit la réalité des réponses apportées aux habitants.

Ces réseaux de santé de proximité ont pour ambition d'être des espaces de mobilisation des habitants, des acteurs de première ligne et des professionnels de proximité ; des espaces concrets de construction et de mise en œuvre articulée de l'action ; des espaces d'intégration des différents leviers de la Ville et des partenaires comme de convergence des politiques de santé, de la politique de la Ville et de la politique de Rénovation Urbaine.

Ces structures ont été systématiquement sollicitées et mobilisées pour mener l'ensemble des activités du service en regard des enfants, des jeunes et des personnes âgées notamment au travers du projet Nutrition Santé « Ville Active PNNS » ou du projet « Bien Vieillir Neuropeps ».

ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS / CLS

Sujet de préoccupation majeur au niveau national, son objectivation locale ne laisse pas encore apparaitre de graves problèmes sur le territoire nîmois, cependant des éléments de tension apparaissent et les projections futures peuvent inquiéter ce qui mobilise la parole des habitants de manière sensible. Les tensions très fortes au niveau des urgences hospitalières et d'autres filières de soins comme par exemple la psychiatrie hospitalière sont liées pour partie à ces sujets d'organisation des soins de premiers recours.

Les institutions principalement concernées par ce sujet sont l'ARS et la CPAM, cependant la collectivité territoriale a un rôle à jouer pour porter les intérêts de ses habitants et contribuer à la disponibilité des services dont ils ont besoin.

Notons toutefois qu'en l'état actuel de l'organisation du système de santé, l'implication et le portage par les professionnels eux même est une condition *sine qua non* pour amorcer une quelconque dynamique.

Les efforts engagés depuis 2018 ont été maintenus avec quelques résultats encourageants :

- La maison de santé pluridisciplinaire multi site de Valsanté a vu le jour ; elle est fonctionnelle à Valdegour et ses projections sur Pissevin et le mas de Mingue très engagées avec les professionnels présents sur ces quartiers.
- Notre participation aux travaux menés dans le cadre de la rénovation urbaine sur l'organisation des professionnels dans les quartiers Pissevin Valdegour a contribué à faire évoluer une situation bloquée depuis longtemps
- Des projets s'initient dans d'autres quartiers notamment le quartier Gambetta Richelieu, Jean Jaurès / République, … .
- Un projet de CPTS nîmoise (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) se discute et des liens sont établis avec le Conseil de l'Ordre des Médecins, les URPS, l'ARS, la CPAM, le CHU et la faculté de médecine pour engager plus avant ces travaux avec les professionnels nîmois.
- Les liens avec le NPRU ont été proposés pour inclure dans ses enjeux de service à la population le sujet de l'accès aux soins de premiers recours en lien avec la nouvelle Loi de santé. Une première prise en compte est effective bien qu'encore trop modeste.

- Il faut Structurer dans le cadre du CLS l'accompagnement des projets d'exercice coordonné actuels et à venir et de montage de la CPTS. C'est un axe prioritaire du CLS 2 pour 2021.
- Mobiliser et développer les contributions de la Ville aux différents projets, matérielles et immatérielles comme en matière de participation à leur gouvernance.
- Articuler ces travaux avec le développement des réseaux de santé de proximité, notamment avec les mobilisations citoyennes et la Politique de la Ville

Le sport comme acteur du bien vivre ensemble

Le sport contribue très largement à réunir les gens avec une offre très importante et un nombre élevé de clubs de haut niveau

Pour permettre aux nîmois de continuer à s'épanouir dans les quelques 60 disciplines proposées , et après la mise en service de la patinoire, de la piste Marcel Rouvière, la rénovation d'un certain nombre d'équipements, 2021 verra la poursuite à la fois de la rénovation des équipements sportifs, l'acquisition de matériels et mobiliers, mais également l'accompagnement et le soutien au tissu associatif sportif avec notamment la reconduction des grandes manifestations récurrentes, malgré un contexte sécuritaire et sanitaire particulièrement prégnant et impactant. 2021 sera également une année de poursuite du renforcement de la politique sportive de proximité auprès des publics sensibles à travers des animations dans les quartiers mais aussi en direction des publics de l'éducation spécialisée.

Les subventions aux associations sportives seront maintenues à un niveau élevé (un peu plus de 3M€).

Les manifestations organisées en 2021 :

Malgré les incertitudes liées à la situation sanitaire, 2021 verra la poursuite des manifestations récurrentes que sont le tournoi européen de tir à l'arc, le circuit international d'épée, le semi-marathon, l'urban trail…

Mais aussi de nouvelles manifestations au titre desquelles on peut citer :

- La finale du championnat de France de Badmington
- Le championnat de France de Goalball
- Le championnat de France de rock acrobatique
- Mais également le Tour de France (Nîmes ville arrivée et ville départ d'étape)

Un certain nombre de travaux sont prévus en 2021 comme la création d'un city stade sur le site de Marcel Cerdan, l'aménagement extérieur du stade Pélissier.

5- UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS L'ANIMATION DE LA CITE

Par le soutien au tissu associatif Nîmois

Nîmes, ville riche de son tissu associatif et des initiatives de ses habitants, dispose d'une maison des associations, lieu destiné à soutenir et promouvoir la vie associative. Dans le cadre de la Maison des Associations, la Ville met à disposition des associations qui le souhaitent, soit à l'année (environ 110 associations en 2020), soit ponctuellement, des salles d'activités, de réunion, des bureaux pour permettre l'exercice des activités. Elle apporte son soutien à l'appropriation des lieux par les utilisateurs. La direction de la vie associative et des quartiers est le point d'entrée unique pour les démarches des associations qui permet d'aider les associations dans leurs demandes de subvention.

La Direction travaille chaque année à la mise en place d'un Forum des Associations qui se déroule à la rentrée scolaire.

Cette manifestation permettant tout d'abord de mettre en valeur le vivier associatif de la Ville de Nîmes tout en permettant à chacun de pouvoir

découvrir ce jour-là un large éventail d'activités dans le domaine culturel, social… aussi bien pour les enfants que les adultes. Une nouvelle organisation pour 2021 permettra aux associations sportives, culturelles... de se retrouver sur un lieu unique autour de l'écusson.

Les animations et les actions en faveur de la jeunesse

La ville reprendra, en 2021 le rythme des animations, évènements, actions et autres investissements réalisés durant les années avant covid. Outre la nouvelle manifestation tout public qui aura lieu en août prochain aux jardins de la fontaine (évoquée ci-dessus) la ville va poursuivre ses ambitions et proposer, tout au long de l'année, des actions de qualité aux nîmois. La majorité des concerts estivaux qui avaient dus être annulés sont reprogrammés en 2021.

Le maintien d'animations phares telles que les grands jeux romains, un réalisateur dans la ville…

L'embellissement de la ville pour les fêtes de Noel.

La ville souhaite également poursuivre les actions menées depuis plusieurs années : les actions de prévention, à savoir le développement du rôle d'accompagnateur auprès des associations étudiantes lors de la mise en œuvre de leurs galas (soutien logistique, mise en place de navettes, responsabilisation des jeunes …), ainsi que la mise en place d'un espace de prévention lié aux risques durant les férias et soirées étudiantes.

Un accès aux loisirs durant la période d'été par le dispositif « passeport été » (offre d'activités, tout en responsabilisant les jeunes dans la gestion de leurs temps de loisirs) et le séjour « Eurocamp » (échanges avec la jeunesse étrangère)

Un accès à la culture avec un nouveau dispositif qui remplacera le campus culture. Le mandat des CMjistes est reconduit en 2021.

Une politique culturelle diversifiée

Valorisation et diffusion des patrimoines : chaque année des manifestations culturelles à caractère national ou local sont organisées.

La maquette du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) sous format numérique a été inaugurée en juillet 2019 dans les nouveaux locaux de l'office du tourisme permettant de comprendre la ville in situ et son évolution urbaine, architecturale et paysagère. La seconde partie du CIAP sera lancée en 2021 permettant à l'horizon 2022 la réalisation d'une plateforme numérique avec des contenus consultables en ligne (dossiers thématiques, cartographie interactive, fiches monuments…)

Les grands jeux romains auront lieu en 2021 (comme en 2019) sur trois jours. Les rendez-vous aux jardins seront également programmés en 2021, avec le spectacle Mécanique Vivante. Un nouveau spectacle sera créé pour la saison estivale 2021 (celui de 2019 ayant connu un vif succès). Les ateliers du patrimoine seront reconduits en 2020/2021 intégrant les contraintes liées à la crise sanitaire. Les Journées nationales de l'Architecture et les Journées européennes de l'Archéologie devraient être mises en place en 2021, elles s'inscrivent dans la convention ville d'art et d'histoire signée par la ville avec pour objectif une autre sensibilisation des habitants au patrimoine.

La collaboration entre le théâtre C. Liger et le conservatoire continue en 2021 dans le droit fil de la création du service enseignement et arts vivants. Une programmation pluridisciplinaire et éclectique pour la saison 2020/2021 : Partenariat avec Jazz 70 (50ème anniversaire), 3eme édition du

tremplin jazz, du théâtre classique et contemporain, la programmation de plusieurs spectacles en famille ainsi que du hip hop.

Le théâtre poursuit son soutien aux équipes artistiques locales et régionales par le biais de résidences ainsi que le partenariat avec les associations culturelles nîmoises. Le théâtre accueillera également le concert dévoilé des lauréats du concours international de chant lyrique de Nîmes 2019.

Le festival de la biographie se déroulera, normalement, fin janvier à Carré d'Art, le festival de la BD devant quant à lui se dérouler au mois de mai prochain.

Les musées proposeront des expositions, notamment : « l'empereur romain : un mortel parmi les dieux » au musée de la romanité avec une trentaine d'œuvres en provenance du musée du Louvre et une exposition d'hiver « les mosaïques » qui mettra en valeur les mosaïques romaines conservées dans les réserves du musée. Le musée de carré d'art proposera les travaux de Nairy Baghramian (exposition reportée) et ceux de Rosalind Nashashibi et Gerard & Kelly à l'automne ; le musée des beaux-arts une exposition « d'après l'antique » qui présentera l'importance du modèle antique dans l'enseignement artistique…

Un travail sur la mise en place d'une biennale d'art fera l'objet de financements dès 2021.

6- UNE VILLE QUI SE MOBILISE FACE A LA COVID-19

L'actualité de la ville durant l'année 2021 va aussi se caractériser par :

Un programme d'actions locales de relance économique.

Une des composantes est la rénovation de bâtiments scolaires

Dans le cadre d'un important « Plan de relance économique », la Ville lance 58 chantiers dans les écoles qui seront réalisés à partir de la fin de l'année 2020 et tout au long de l'année 2021. Ils portent sur le confort, la sécurité sanitaire et l'amélioration des performances thermiques des bâtiments scolaires. Pour réaliser ce programme de travaux, d'un montant estimé à 8,1 millions d'euros, les interventions seront réparties en trois types d'opérations :

- rénovation des sanitaires,
- remplacement des menuiseries,
- réfection des façades.

Les services municipaux concernés vont mettre en place une organisation permettant un recueil précis des attentes des usagers, que ce soit des enseignants ou des métiers éducatifs non enseignants.

Mais également de bâtiments sportifs

La ville a souhaité lancer des chantiers sur plus de 20 bâtiments sportifs pour un montant de 1,5M€ sur 2020 et 1,2M€ sur 2021. Pour 2021 on peut citer des travaux au stade Kauffman, à Jean Bouin, à Auzon cape, Condorcet, Audoyer, St Stanislas, bénédictins, le skate parc…

Concernant l'adaptation de l'organisation des actions éducatives face aux contraintes de la crise sanitaire exceptionnelle de la Covid 19.

La crise sanitaire de la Covid 19 a un impact majeur sur le fonctionnement des établissements d'Accueil d'Enfants (EAE), dans les crèches, les ALSH, les écoles maternelles et élémentaires, car cette crise impose d'importantes contraintes dans l'organisation de cet accueil. Les agents d'encadrement des enfants font partie des rares métiers contraints à travailler dans un environnement où le public (les enfants) n'est pas soumis au port obligatoire du masque de protection, et ces mêmes professionnels sont par ailleurs dans l'impossibilité d'assurer une distance physique systématique entre eux et les enfants qu'ils accompagnent.

Dans ce contexte, la Ville poursuit ainsi l'engagement de moyens exceptionnels comme elle l'a fait depuis avril 2020 pour permettre l'accueil du plus grand nombre d'enfants dans les écoles, crèches et accueils de loisirs sans hébergement, malgré la crise sanitaire.

Outre les moyens en masques de protection pour les agents communaux, dont la part la plus élevée a été prévue pour les professionnels travaillant dans les métiers d'encadrement des enfants, ce sont les moyens dédiés au nettoyage des écoles qui ont connu une hausse importante de la dépense : l'augmentation est ainsi évaluée à environ 110 000 € pour une année complète par rapport à une année d'activité avant la crise sanitaire. Cela prend en compte l'augmentation des divers produits consommables associés aux équipements d'hygiène pour les mains : rouleaux de papier essuie-mains, bidons de gel hydroalcoolique, produits virucides nettoyant-désinfectant, …

Pour rappel, cette hausse de la dépense annuelle pour les produits et matériels dits « consommables » ne tient pas compte des dépenses de premier équipement pour l'hygiène des mains qu'il a fallu réaliser en 2020 pour modifier les types de matériel existant (remplacement des essuie-mains en tissu par des essuie-mains en papier) et pour ajouter de nouveaux équipements (installation d'un distributeur manuel de gel hydroalcoolique dans chaque classe et d'un distributeur de gel installé dans une borne actionnable par le pied positionné à chaque entrée de toutes les écoles).

La mise en place d'un parc de PC portables beaucoup plus important fera également parti des coûts liés aux enseignements de la crise de la covid et de la période de confinement. L'objectif est bien sûr de permettre aux personnels dont l'activité le permet de poursuivre leur activité sous forme de télétravail si cela s'avère nécessaire.

Cette crise a également démontré la nécessité de disposer de e-services autonomes et souligné l'intérêt de proposer une variété de démarches en ligne permettant de de réaliser des demandes quelle que soit la situation sanitaire et d'entretenir un lien avec l'administration locale.

7 -UNE VILLE QUI MODERNISE SON ADMINISTRATION

Une administration efficiente ne peut se soustraire de la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ses services y compris ses missions régaliennes.

E-démarches et accompagnement des usagers

La direction de l'administration générale dans son ensemble a en charge des procédures administratives qui ne cessent d'évoluer pour simplifier le

parcours de ses usagers et leur permettre ainsi d'alléger leurs multiples demandes.

L'usager qu'il soit ou non internaute est donc au centre de toutes les attentions au fur et à mesure des évolutions législatives et/ou réglementaires mais également des nouveaux moyens numériques mis à disposition par la collectivité pour lui faciliter ses démarches et raccourcir les délais de traitement. Allégement des procédures et rapidité de traitement sont systématiquement érigés en principes dans les projets en cours et à venir.

Et pour autant, la collectivité ne ferme pas ses services d'accueil au public. Elle assure en outre, dans les différents EPN de la ville, une aide à l'utilisation du numérique pour les différentes démarches que doivent entreprendre les citoyens et qui vont bien au-delà des démarches de la ville (DDFIP, logement…)

La mise en place de tout un panel de e-démarches démontre chaque jour son efficience, les files d'attente, notamment au moment des inscriptions scolaires, ont disparu… et encore plus dans la période de crise sanitaire que nous traversons. Les usagers peuvent désormais gérer de nombreuses démarches en restant chez eux.

Le Numérique

En 2021 une activité projet essentiellement centrée :

La Smart City : la ville va poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de sa démarche « ville intelligente » notamment autour des orientations suivantes :

-mettre l'usager au centre de son action (participation citoyenne, bien vieillir…)
-rendre la ville plus durable (adaptation au changement climatique, mobilités actives…)
-faciliter la vie et la ville aux usagers (nouveaux services dans l'application Nîmes)
-modernisation de l'action publique (poursuite du déploiement du wifi territorial…)

- Poursuite de la dématérialisation des process
- Relation Usagers (API entreprise, paiement en ligne anticipé, appli mobile…),
- Modernisation ou extensions fonctionnelles SI (Maelis, commande publique, GTA, RH et finances, voirie…)
- Fin de la migration Windows 7 vers Windows 10 dans les les écoles et mise à jour du parc des TBI,
- TBI dans les classes dédoublées (02),

La gestion du patrimoine

Comme les années précédentes, l'accent sera porté sur une optimisation financière du Patrimoine communal géré par le service Patrimoine avec comme axes d'actions :

* quasi-disparition des « données à bail » à titre gratuit,

* Réduction, autant que faire se peut, du nombre des « prises à bail », excepté pour des cas de sécurité publique (3 logements d'extrême urgence devraient être pris à bail pour accueillir les femmes victimes de maltraitance)

* Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;

* Optimisation fiscale des taxes foncières et d'habitation par la demande systématique de déclassements induits par des mouvements sur le Patrimoine (ex : destruction des maisons dans le cadre du PAPI),

* Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.

* Libération au maximum de biens patrimoniaux pour une mise en vente, permettant une diminution des taxes foncières ;

* Optimisation fiscale des taxes foncières et d'habitation par la demande systématique de déclassements induits par des mouvements sur le Patrimoine (ex : destruction des maisons dans le cadre du PAPI),

* Suivi au plus près du fonctionnement des copropriétés au sein desquelles la Ville est copropriétaire.

ANNEXE

PROJETS GERES EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	2021	2022	2023 et suivantes
Libellé	Dépenses	Dépenses	Dépenses
PALAIS DES CONGRÈS	4 800 000	4 780 000	45 865 556
ARÈNES	3 055 000	3 555 000	3 555 000
JARDINS DE LA FONTAINE	100 000	713 720	9 186 280
- CULTURE			
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	510 000	1 000 000	25 736 000
AMENAGEMENTS URBAINS			
AMENAGEMENT DE PLACES	40 000	420 000	5 340 000
ZAC DU PUITS DE ROULLE	2 340 000	865 000	3 981 000
MAS VEDELIN	3 300 000	3 070 000	1 930 000
VOIE URBAINE SUD	550 000	4 550 000	9 710 000
CREATION D'ESPACES VERTS			
PARC JACQUES CHIRAC	1 752 000	2 475 000	12 627 000
SPORTS			
CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS VIGNOLE ET REHABILITATION ESPACE CREATION	1 135 000	7 155 000	17 645 000
CITY STADE	100 000	100 000	300 000
TOTAL	17 682 000	28 683 720	135 875 836
AUTRES PROJETS			
CULTURE			
ETUDES RENOVATION THEATRE B. LAFONT		20 000	
ETUDES REHABILITATION DU PLANETARIUM		20 000	190 000
MUSEE DU TEXTILE ET DU JEAN		50 000	
PROJET QUADRILATERE DES JESUITES			9 600 000
SPORT			
RENOVATION EXTENSION DU PARNASSE	500 000	830 000	20 170 000
AMENAGEMENTS URBAINS			
RESTRUCTURATION URBAINE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS	2 880 000	762 000	7 606 000
COMMERCE			
REQUALIFICATION DES HALLES DE NIMES	100 000	50 000	1 000 000
REHABILITATION MAISON DE L'AVOCAT DES PAUVRES			4 000 000
CREATION D'ESPACES VERTS			
PARC URBAIN TERRES DE ROUVIERE, BOIS DES ESPEISSES ET FORÊTS DES ENFANTS	360 000	250 000	730 000
TRAVAUX D'AMELIORATIONS ENERGETIQUES	1 596 000	1 452 000	3 090 000
ECOLES			
RESTRUCTURATION ET EXTENSION ECOLE EMILE GAUZY	937 700	367 300	
URBANISME			
MAS LOMBARD	50 000	50 000	12 500 000
HOCHE	1 000 000	2 100 000	2 000 000
LA MONTAGNETTE		100 000	7 500 000
VOIRIE			
REQUALIFICATION CŒUR DE VILLE ET QUAI DE LA FONTAINE	1 550 000	1 250 000	5 120 020

SECURISATION			
REPARATIONS OUVRAGES D'ART ET GEOREFERENCEMENT	456 000	20 000	60 000
SPORTS			
RENOVATIONS ET CREATIONS EQUIPEMENTS SPORTIFS (PAS DE TIR A L'ARC JO 2024)	20 000	622 000	2 367 000
TOTAL	**9 449 700**	**7 943 300**	**75 933 020**

PROJETS RECCURENTS

CULTURE			
Musées et équipements culturels	538 000	410 000	855 000
	30 000		
CADRE DE VIE			
Travaux Espaces Verts (cours d'écoles, centres de loisirs, massifs forestiers…)	860 000	1 020 000	2 800 000
ENERGIE			
Economie d'énergie	525 000	275 000	360 000
VILLE CITOYENNE ET CONNECTEE			
Gestion de la relation usagers, smart city, école numérique et informatique	2 270 000	2 690 000	7 010 000
VOIRIE			
Rénovation voirie (Programme Voirie de proximité, conseil de quartiers, extension réseau ENEDIS)	6 340 000	8 750 000	18 570 000
Aménagement de la voirie (pistes cyclables, aménagements urbains)	840 000	1 340 000	5 020 000
Aménagement de l'espace public (rénovation ouvrages d'art)	600 000	1 000 000	3 000 000
ECOLES			
Réfection clos couvert, rénovation des écoles, des façades, réfection des clos couverts (dont plan de relance 3,4M€)	5 252 120	700 000	2 250 000
SECURISATION			
Sécurisation de l'espace public (équipements de sécurité et d'accessibilité, défense incendie, signalisation routière, création de zones 30, éclairage public, vidéosurveillance voie publique…)	3 640 000	3 710 000	11 370 000
URBANISME			
Restructuration urbaine et opérations foncières	640 000	710 000	2 130 000
SPORTS			
Modernisation des équipements sportifs (plan de relance)	1 435 000		
PATRIMOINE			
Maintenance du patrimoine bâti (achat de matériel et outillage, mises en conformité, sécurité incendie, rénovation fonctionnelle et accessibilité bâtiments et espaces extérieurs)	5 557 290	2 640 000	10 930 000
TOTAL	**28 527 410**	**23 245 000**	**64 295 000**
TOTAL GENERAL	**55 659 110**	**59 872 020**	**276 103 856**

Les chiffres s'entendent TTC et toutes dépenses condondues (études et AMO compris)

ANRU

		2021	2022	2023 et suivantes
Opération	**Libellé**	**Dépenses**	**Dépenses**	**Dépenses**
COPROPRIETES Galerie R.WAGNER - PLAN de SAUVEGARDE	INTERVENTIONS COPROPRIÉTÉS PISSEVIN	316 545	255 144	1 090 422
ANRU II PISSEVIN	PISSEVIN VALDEGOUR - OPERATIONS D'AMENAGEMENTS	3 570 627	8 961 801	27 228 950
	RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN			5 436 000
	REHABILITATION DU GYMNASE DIDEROT		*1 162 000*	
	CREATION SALLE DE DANSE		*360 000*	790 000
ANRU II PISSEVIN	CONSTRUCTION D'UNE FERME ECOLE	*130 000*	*1 020 000*	1 020 000
ANRU II PISSEVIN	CREATION GROUPE SCOLAIRE PISSEVIN	*33 000*	*193 000*	8 251 000
ANRU II PISSEVIN	Eqpt centralité Pissevin			*50 000*
ANRU II MAS DE MINGUE	MAS DE MINGUE - OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS	1 395 000	4 702 000	11 558 000
ANRU II CBA	RECONSTR ECOLE LEO ROUSSON	*800 000*	*3 715 000*	5 085 415
ANRU II CBA	COPROPRIETE LE PORTAL OPERATION DE RECYCLAGE	*100 000*	*390 832*	8 767 913
ANRU II CBA	NPRU ANRU 2 CBA CLOS D'ORVILLE OPERATIONS D'AMENAGEMENTS	950 000	2 373 000	9 530 000
ANRU II CBA	ECOLE JEAN ZAY			1 500 000
ANRU II CBA	ECOLE JEAN MOULIN	50 000	1 100 000	350 000
ANRU II CBA	VESTAIRES PELATAN	30 000	210 000	
	ETUDES :CREATION D'UNE PISCINE A L'EST DE LA VILLE			*1 650 000*
	CREATION LOCAUX CADRE DE VIE PELISSIER	*700 000*		
	DEMOLITION GARAGES PORTAL	*80 000*		
ANRU II	TRAVAUX DE VOIRIE	1 000 000		
	TOTAL	9 155 172	24 442 777	82 307 700

AP
CREATION

ANNEE CREATION	Numéro de l'autorisation AP	Libellé de l'autorisation AP	Montants AP votées	Crédits de paiement antérieurs	CP ouverts au titre de l'exercice 2021	Restes à financer de l'exercice 2022	Restes à financer au-delà de 2022
2014	**1002**	Informatique et communication électronique	7 203 115,25	5 547 878,31	375 000,00	1 280 236,92	0,00
2012	**1092**	Musée de la Romanité	59 500 000,00	57 638 216,37	1 861 783,63	0,00	0,00
2012	**1113**	Réhabilitation Carré d'Art	6 751 200,00	5 773 256,66	977 943,34	0,00	0,00
2018	**1124**	Requalification des Quais de la Fontaine	4 840 000,00	847 240,16	1 500 000,00	2 492 759,84	0,00

Des AP supplémentaires présentées dans le PPI feront l'objet une délibération pour 2021